

UN BON PATRIOTE
D'AUTREFOIS

LE DOCTEUR LABRIE

UN BON PATRIOTE D'AUTREFOIS

Le Docteur Labrie

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

DOCTEUR ÈS-LETTRES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA
DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS
ET BELLES-LETTRES DE L'EURE,
ETC.



QUÉBEC

DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1903



PRÉFACE

La première édition de cet ouvrage parut, il y a juste dix ans, dans les Mémoires de la Société Royale, sous le titre Un historien canadien oublié : le Docteur Jacques Labrie ; et à cette occasion notre éminent collègue de la Société Royale, feu M. l'abbé Verreau, dont l'opinion en matière historique était toujours si appréciée, nous faisait l'honneur de nous écrire :

“ Je viens de lire votre notice sur Labrie : je vous en fais mon compliment. Ce sujet était bien plus difficile à traiter que Nicolet

et Bourdon : vous lui avez rendu pleine justice.”

Un autre collègue distingué, l'honorable M. Royal, nous écrivait, lui aussi, à l'occasion de cette publication :

“ Je vous prie d'agréer mes plus vifs remerciements pour l'exemplaire de votre monographie Le Docteur Labrie, que vous avez eu l'aimable pensée de m'adresser. J'ai lu avec grand intérêt les détails de la vie de cet homme, qui fut véritablement le Vir bonus dicendi peritus de son époque ; et le nom de M. Denis-Benjamin Viger qui revient souvent sous votre plume n'a pas peu contribué à attacher mon attention. J'ai eu la bonne fortune d'être le secrétaire de M. Viger, et tel est le bon souvenir que j'en ai gardé, que chaque fois que je lis ce nom vénéré dans un écrit, cela seul forme pour moi un attrait nouveau.

“ Vous avez eu raison de faire revivre la mémoire d'un vrai patriote, d'un sage

politique, d'un ami de l'éducation et d'un honnête homme comme le Docteur Labrie. Vous en proposez l'admiration à vos contemporains : vous avez fait là une bonne œuvre et un excellent livre."

Un vrai patriote ! Jamais homme ne mérita mieux ce titre que le Docteur Labrie ; jamais canadien ne se montra plus sincèrement attaché à la patrie canadienne : et c'est bien à lui que l'on peut en toute vérité appliquer cette belle parole du poète :

Tactusque soli natalis amore.

Aussi l'éditeur du Bulletin des Recherches historiques, publié à Lévis, faisant en 1898 une deuxième édition de notre monographie de Labrie, pour l'insérer dans la série des opuscules de sa Bibliothèque Canadienne, jugea-t-il à propos de mettre en tête du volume : Un bon patriote d'autrefois.

C'est aussi sous ce titre, si bien approprié

au sujet, que nous offrons au public une troisième édition de notre travail. Cette nouvelle édition, se dégageant du cadre un peu lourd d'un simple mémoire, revêt la forme plus attrayante du livre, avec divisions bien nettes, sommaires en tête des chapitres, table des matières.

Le lecteur y trouvera, d'ailleurs, beaucoup de détails nouveaux, et surtout quelques lettres absolument inédites du Docteur Labrie, qui nous sont tombées sous la main depuis les éditions précédentes et ne nous ont pas paru dénuées d'intérêt.

Puissent ces pages contribuer à fortifier, à épurer le patriotisme de nos hommes publics, et à nous faire aimer de plus en plus notre chère patrie !





UN BON PATRIOTE D'AUTREFOIS

LE DOCTEUR LABRIE

CHAPITRE I

PRÉAMBULE

A propos d'une *Histoire du Canada* du Docteur Labrie.—Somme votée pour sa publication.—Paroles de MM. Papineau, Morin et Mondelet.—L'ouvrage périt dans un incendie.—L'œuvre est détruite, mais la mémoire de l'auteur reste.

Le 30 novembre 1831, l'assemblée législative du Bas-Canada, formée en comité général sous la présidence de M. de Saint-Ours, député de Richelieu, votait une

somme considérable pour la publication d'un grand ouvrage en trois ou quatre volumes in-octavo, consistant en une histoire complète du Canada depuis son établissement jusqu'à la campagne de 1812, la première histoire de notre pays depuis celle de Charlevoix, et couvrant près d'un siècle de plus que cette dernière.

On lit en effet dans les *Journaux de la Chambre* :

“ Résolu qu'il est expédient de faciliter la publication de l'*Histoire du Canada* composée par feu Jacques Labrie, écuyer, autorisant l'achat, au nom de la province, de tel nombre de copies dont le montant ou prix de vente d'icelles, sera le plus près et n'excèdera pas la somme de cinq cents louis courant.”

L'auteur de cet ouvrage, député lui-même, venait de mourir prématurément, “ à peine parvenu au midi de la vie, vic-

time de son zèle pour l'éducation populaire."

A la dernière session, le printemps précédent, il était à son siège, et prenait part aux luttes homériques de l'époque pour la revendication de nos libertés politiques. La session terminée, il n'avait cherché de repos que dans le travail, et avait "contracté, dit le Docteur Meilleur, une maladie mortelle causée par des misères et la fatigue extrême qu'il avait eues en visitant, dans l'automne de 1831, les écoles du comté qu'il représentait dans le Bas-Canada ⁽¹⁾."

Sa mort excitait des regrets universels : le Docteur Labrie, député des Deux-Montagnes, avait gagné l'estime de tout le monde par sa grande bienveillance, par la franchise et l'aménité de ses manières,

(1) *Mémorial de l'Éducation du Bas - Canada*, Montréal, 1860, p. 194.

par son dévouement à toutes les nobles causes :

“ L’humanité, disait un de ses confrères, déplore la perte d’un zélé défenseur, notre profession, un de ses plus riches ornements, et la patrie, un de ses meilleurs citoyens ⁽¹⁾. ”

Tout ce qu’il y avait de plus distingué dans la chambre, à cette époque, MM. Papineau, Neilson, Morin, Mondelet, Quesnel, Demers et plusieurs autres rendirent hommage à son caractère élevé, à ses talents, à ses vastes connaissances, à l’attachement inébranlable qu’il professait

(1) *Eloge du Dr Jacques Labrie*, par le Dr Xavier Tessier, président de la Société de Médecine de Québec, à un dîner de la Société donné à l’Hôtel Albion, Québec, le 9 janvier 1832, cinquième anniversaire de la fondation de la dite Société. Étaient présents à ce dîner : MM. Tessier, président, J.-B. Blanchet, vice-président, Frémont, secrétaire, Z. Nault, bibliothécaire, Painchaud, Couillard, De Sales Laterrière, Bourdages, Perrault, Noël, Taché, Drolet. (*Le Canadien*, 9 janvier 1832).

pour son pays. Il n'y eut qu'une voix pour proclamer le mérite et la valeur de l'œuvre colossale qu'il avait entreprise et menée à bonne fin, mais qu'il n'avait pas eu le temps de publier.

“ Cette *Histoire du Canada*, dit M. Papineau ⁽¹⁾, je l'ai vu naître sous mes yeux ; j'ai suivi l'auteur d'un œil attentif, et j'ai été à même de juger, de chérir et d'admirer son ouvrage. Sorti des rangs inférieurs de la société, sans fortune, sans secours, le Docteur Labrie s'est élevé à une position des plus utiles et des plus honorables. Il n'a reculé devant aucun travail, aucun sacrifice, aucune privation même, pour amasser les matériaux nécessaires à la création de son œuvre. Il ne laisse pour toute fortune à sa famille qu'un nom sans tache et le souvenir d'une vie pleine de mérites : à son pays, il lègue

(1) *Le Canadien*, 3 décembre 1831.

une œuvre immortelle, une histoire complète du Canada. Acceptons avec reconnaissance cet héritage, et faisons-en profiter non seulement notre génération, mais toutes les générations futures. ”

La requête sollicitant de l'aide pour la publication de cette histoire du Canada avait été présentée à la chambre, avec l'agrément du gouverneur général, lord Aylmer, par M. Augustin-Norbert Morin, l'ami personnel du Docteur Labrie. On sait avec quelle conscience M. Morin pesait toujours ses paroles :

“ Je connais, dit-il, le manuscrit de l'*Histoire du Canada* de feu Jacques Labrie, ayant eu occasion de l'examiner à plusieurs reprises, et d'en conférer avec l'auteur depuis plusieurs années, et particulièrement peu de temps avant sa mort. Je sais que M. Labrie, qui y a travaillé surtout depuis 1825, s'est procuré et a consulté, outre un grand nombre de manus-

crits originaux, presque tous les écrivains français et anglais qui se sont occupés de l'histoire de cette partie du globe, depuis l'époque de sa découverte. Je regarde son histoire comme exacte et impartiale. Outre la suite des événements généraux, divisée par époques, une partie spéciale de ce grand travail, divisée de la même manière, est consacrée à l'agriculture, au commerce, aux institutions civiles et religieuses de chaque époque. L'auteur en était rendu à la fin de la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, lorsque la mort l'a enlevé à ses amis et à son pays. J'estime que l'ouvrage pourra former de trois à quatre volumes de format octavo⁽¹⁾”

La chambre avait, les années précédentes, encouragé généreusement la publi-

(1) Minutes des témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Marie-Marguerite Gagnier, veuve Labrie. (*Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.*)

cation de l'ouvrage topographique de M. Joseph Bouchette ⁽¹⁾:

“ L’histoire, dit M. Mondelet, est bien aussi importante que la topographie : celle-ci fait connaître la situation, l’étendue, les produits des terres ; l’histoire ouvre le domaine des expériences humaines ; elle montre ce qu’il y a de grand et de beau, pour l’imiter, ce qu’il y a de vicieux et de criminel, pour le fuir. L’histoire joue, dans l’éducation, un bien plus grand rôle qu’on ne pense, et surtout l’histoire de la patrie. Mais cette histoire est encore trop peu connue ; elle devrait l’être généralement.”

Le crédit demandé pour la publication de l'*Histoire du Canada* du Docteur Labrie, comme je l’ai raconté plus haut, fut voté par la chambre. M. Morin se chargeait gracieusement de surveiller cette publica-

(1) *British Dominions in North America.*

tion, à laquelle il portait un intérêt tout particulier.

L'année suivante, cependant, le conseil législatif modifia les résolutions de la chambre d'assemblée. La somme qui avait été votée pour encourager la publication de l'*Histoire du Canada* fut accordée à la Société littéraire et historique de Québec, afin de lui permettre d'acheter des héritiers du Docteur Labrie, " pour l'avantage du public et pour l'encouragement des connaissances et des recherches historiques," tous les manuscrits, notes et documents qu'il avait laissés à sa mort. Ces manuscrits, une fois acquis, devaient rester sous la garde de la dite Société, et devenaient sa propriété ⁽¹⁾.

Qu'arriva-t-il ensuite ? La Société littéraire et historique de Québec fit-elle des démarches pour se procurer les manuscrits

(1) *Journaux du Conseil législatif du Bas-Canada*, 14 février 1832.

du Docteur Labrie? Ces démarches furent-elles infructueuses? Les héritiers du Docteur Labrie refusèrent-ils, avec une fierté bien légitime, de se dénantir d'une propriété qui faisait leur gloire et leur orgueil?

Ce qui est certain, c'est que, six ans plus tard, le manuscrit de l'*Histoire du Canada* du Docteur Labrie était à Saint-Benoit, sous la garde de M. Girouard, cet autre ami de l'éducation, qui avait succédé au Docteur Labrie comme député des Deux-Montagnes, et qu'il devint la proie des flammes lors du sac et de l'incendie de Saint-Benoit en 1838 ⁽¹⁾. *Habent sua fata libelli*.

Pour nous faire quelque idée de ce malheur, supposons qu'au moment où notre grand historien, M. Garneau, commençait à publier son livre, il nous ait été enlevé par une mort prématurée, et que son manuscrit lui-même, ses notes, ses documents

(1) *Le Panthéon Canadien* de M. Bibaud, p. 140.—
Mémorial de l'Éducation, p. 194.

aient été complètement détruits par le feu ou quelque autre accident : quel désastre ! quelle perte nationale !

Certes, je n'ai rien qui m'autorise à mettre sur le même pied cette œuvre magistrale, qui a reçu la sanction du public et de la renommée, cette œuvre si remarquable à tous les points de vue, même au point de vue littéraire et philosophique, et l'autre, qui, nécessairement, n'a pu être connue et appréciée que d'un petit nombre d'amis.

Pourtant, les éloges donnés au Docteur Labrie par ses contemporains s'imposent à notre attention : même en faisant la part de l'hyperbole, celle de la vérité reste encore assez large. On l'a appelé le Tite-Live du Canada ; on a parlé de sa réputation littéraire, de ses talents de premier ordre, de la profondeur de son génie. “La postérité, qui recueillera le fruit de ses travaux, a dit son panégyriste, lui assi-

gnera son rang parmi les écrivains bien-fauteurs de l'humanité." Il paraît que l'auteur exposait, particulièrement, avec beaucoup de tact, les faits qui suivirent la cession du Canada à l'Angleterre, et les différentes phases qu'il nous fallut traverser avant d'arriver à une forme quelconque de gouvernement constitutionnel. En histoire, les opinions sages, modérées, dégageant bien la vérité des nuages de la passion, ont beaucoup de valeur. Les jugements du Docteur Labrie sur les hommes de son temps et du demi-siècle précédent seraient aujourd'hui très précieux pour nous.

Quoi qu'il en soit, il ne peut plus être question de cette *Histoire du Canada* : elle n'existe plus ; elle a été détruite. Mais l'auteur, mais l'historien, mais le citoyen reste : je veux dire, l'exemple de ses vertus, de son zèle, de sa persévérance dans le travail, de son dévouement à son

pays, en un mot, ce que Tacite appelle quelque part *forma mentis æterna*, et qu'il propose à notre imitation, *quam tenere et exprimere tuis ipse moribus possis* ⁽¹⁾.

Il m'a paru digne de faire revivre la mémoire du Docteur Labrie, de cet historien aujourd'hui un peu oublié, de ce bon citoyen qui consacra toute sa vie au bien de ses compatriotes, et spécialement à la noble cause de l'éducation. Notre âge ne doit pas mériter le reproche que faisait aux hommes de son temps l'auteur que je viens de citer, d'être peu curieux de leurs gloires: *ætas incuriosa suorum*.

(1) *Vita Agricolaë*.





CHAPITRE II

LA PAROISSE SAINT-CHARLES

Naissance du Docteur Labrie.—Les commencements de la paroisse Saint-Charles.—La rivière Boyer.—Maison où naquit Jacques Labrie.

Jacques Labrie n'avait pas d'autre blason que celui de son mérite et de ses vertus. C'était un fils du peuple, dans toute l'acception du mot.

Sa famille était originaire de Saintes ; et il y avait juste un siècle que son ancêtre, Pierre Nau dit Labrie, était venu se fixer au Canada, lorsqu'il naquit à Saint-Charles de Bellechasse, le 4 janvier 1784.

Voici son acte de baptême, tel qu'il se trouve aux archives de cette paroisse :

“ Le quatre janvier mil sept cent quatre-

vingt-quatre, par nous soussigné, prêtre, vicaire de Saint-Charles, a été baptisé Jacques, né de ce jour, fils de Jacques Naud dit Labry et de Marie-Louise Brousseau, son épouse. Parrain, Jacques Naud dit Labry, grand'père; marraine, Marie-Louise Dalère, illétrés. J.-J. Roy, Ptre ⁽¹⁾."

La paroisse de Saint-Charles n'existait comme paroisse que depuis trente-cinq ans environ, ayant été érigée en 1749. Elle avait été ainsi appelée du nom du seigneur, Charles Couillard de Beaumont, qui avait beaucoup contribué à son établissement. Charles Couillard était le petit-fils de Guillaume Couillard, gendre de Louis Hébert, le premier colon canadien.

Son père avait obtenu de l'intendant Talon, en 1672, la seigneurie de Beaumont, qui avait une lieue et demie de front, sur le fleuve, avec une lieue et demie de

(1) Archives paroissiales de Saint-Charles.

profondeur, entre la seigneurie de la Durantaie, à l'est, et celle de M. Bissot, à l'ouest.

En 1713, Charles Couillard, fils du seigneur de Beaumont, représenta au gouverneur du Canada, M. de Vaudreuil, et à l'intendant Begon "que son père n'avait pas seulement établi la seigneurie de Beaumont, qui lui avait été accordée, et dont il était en possession depuis plus de quarante ans, mais qu'il s'était encore étendu dans la profondeur d'environ une lieue et demie au delà de la dite concession." Il ajoutait "qu'il avait fait beaucoup de dépense sur ce terrain à lui non concédé, et concédé plusieurs terres, croyant que toute cette profondeur lui appartenait. Mon père ne s'est aperçu du contraire, disait-il encore, que depuis deux ou trois ans, lorsqu'il a reçu les titres de la concession de sa seigneurie."

Charles Couillard priait donc le gouver-

neur et l'intendant d'ajouter à sa seigneurie de Beaumont cette lieue et demie de profondeur dont il avait pris possession sans titre, " attendu la dépense considérable qu'il avait déjà faite pour l'établir." ⁽¹⁾

Le marquis de Vaudreuil et l'intendant Begon trouvèrent sa demande parfaitement juste, et lui accordèrent, le 10 avril 1713, les titres de concession qu'il sollicitait.

C'est en 1749 que fut construite, dans la seigneurie de Beaumont ainsi agrandie, la première église de Saint-Charles, dont une partie subsiste encore, le chœur de l'église actuelle. Le premier curé arriva dans l'automne de la même année, et commença à tenir les registres de l'état civil.

Mais la colonisation de la vallée de la rivière Boyer avait commencé bien avant 1749, comme nous venons de le voir; et en attendant qu'il y eût un curé résidant,

(1) *Tenure seigneuriale.*

les nouveaux colons étaient desservis soit à Saint-Etienne de Beaumont, soit à Saint-Michel de la Durantaie. On voit encore le chemin en diagonale par où ceux de Beaumont se rendaient tout droit à leur paroisse; la route actuelle entre le fleuve et le bas du premier rang de Saint-Charles ne fut ouverte que plus tard.

J'ai donné l'origine du nom de la paroisse Saint-Charles. Il est plus difficile de déterminer d'où vient le nom de la rivière Boyer. On se perd là-dessus en conjectures. En risquerai-je une à mon tour?

Les premiers colons canadiens donnaient volontiers aux différentes localités, aux rivières, aux îles, aux lacs qu'ils rencontraient sur leur passage, le nom de certains personnages dont ils aimaient, pour une raison ou pour une autre, à perpétuer le souvenir dans leur nouvelle patrie. La rivière Saint-Charles, au nord de Québec,

a été ainsi appelée en souvenir de M. Charles des Boues, grand vicaire de Pontoise, en France, bienfaiteur insigne des Récollets, les premiers missionnaires de notre pays. La rivière Ouelle, également, porte le nom d'un autre ami du Canada, M. Houel, qui contribua beaucoup, avec Champlain, à faire venir ces bons Religieux au Canada.

En donnant à la petite rivière qui se jette dans le Saint-Laurent entre Saint-Michel et Saint-Vallier, le nom de Boyer, les premiers colons français au Canada n'auraient-ils pas voulu perpétuer la mémoire du fameux chirurgien Boyer, de Rouen, qui accompagna Champlain dans une de ses expéditions contre les Iroquois, celle de 1610, et pansa la blessure qu'avait reçue en cette occasion le fondateur de Québec⁽¹⁾? C'est une simple conjecture,

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 365, pag. inférieure.

mais qui ne semble pas tout-à-fait dépourvue de vraisemblance.

Le chirurgien Boyer fit un deuxième voyage au Canada, avec Champlain, en 1613.

Champlain parle encore d'un Boyer, "aussi malicieux que grand chicaneur," qui faisait partie de la Compagnie des Marchands de Normandie. ⁽¹⁾ Quelques-uns ont pensé que ce pouvait être le même personnage; mais cela n'est nullement prouvé. Ce Boyer avait envoyé quelques prétendus colons au Canada; mais Champlain fut obligé de les renvoyer en France, parce qu'ils passaient leur temps "à chasser, pêcher, dormir et s'enivrer:" et à cette occasion, il fit quelques ordonnances "pour tenir chacun en son devoir," et promulgua ce qu'on pourrait appeler le premier code canadien.

(1) Ibid., p. 968.

Il est bon d'ajouter qu'il n'y a jamais eu, à notre connaissance, de Boyer, dans le comté de Bellechasse ou les environs, qui aurait pu donner son nom à la rivière dont il s'agit ici.

Quoi qu'il en soit, les habitants de Saint-Charles apprécient beaucoup cette rivière, qui traverse leur paroisse dans toute sa longueur, et joue un rôle important dans le système d'irrigation de leurs terres. Sans elle, d'ailleurs, quelle monotonie ! Avec elle, au contraire, avec les collines gracieuses qui l'encadrent, comme les paysages sont beaux et variés ! Quelle magnifique perspective, par exemple, offre le village, avec sa modeste église, ses villas élégantes et ses riants bosquets, contemplé du côté opposé de la rivière ! Il y a là des points de vue qui nous ont toujours paru vraiment enchanteurs.

“ La vaste plaine de Saint-Henri, écrit le savant auteur de la *Seigneurie de*

Lauzon, traversée du sud au nord par la rivière Etchemin, donne naissance à la rivière Boyer qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent, entre Saint-Michel et Saint-Vallier, après avoir arrosé sur son parcours la belle paroisse de Saint-Charles de Bellechasse. C'est sur les bords de cette rivière, large de trente pas environ, et qui traîne paresseusement ses eaux à travers des terres fertiles, que les colons des vieilles seigneuries de Beaumont, de Saint-Michel et de Saint-Vallier vinrent chercher de nouveaux établissements quand il n'y eut plus de place sur les bords du grand fleuve. Ce mouvement migratoire s'opéra à peu près dans le même temps que Fleury de la Gorgendière, Taschereau et Vaudreuil dirigeaient leurs efforts vers la Nouvelle-Beauce.

“ En 1749, Charles Couillard, seigneur de Beaumont, jetait les fondations d'une nouvelle paroisse sur les bords de la rivière

Boyer et y fit élever une église. C'est aujourd'hui la paroisse de Saint-Charles, ainsi nommée en l'honneur de son premier seigneur. La même année, les seigneuries de Vincennes, de Vitré, de la Livaudière et de la Martinière changeaient de propriétaires, et la colonisation guidée par les Couillard, les Roy et les Péan prenait un essor considérable dans cette région. Les défricheurs, en remontant le cours de la rivière Boyer, eurent bientôt atteint les limites de la seigneurie de Lauzon, et c'est ainsi que Saint-Henri se trouva attaquée par deux côtés à la fois. La poussée venait de l'est et de l'ouest.

“ C'est dans les fourches de la rivière Boyer, ainsi que l'on disait dans le temps, au milieu de belles forêts de bois francs, que les colons allèrent planter leurs tentes ⁽¹⁾. ”

(1) J.-E. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*.

Le grand'père du Docteur Labrie fut un des premiers pionniers de la colonisation dans le bas de la paroisse de Saint-Charles. Sa propriété était un peu à l'ouest de cette route dont j'ai parlé, qui conduit à Beaumont.

Sa maison, celle-là même où son petit-fils, le Docteur Labrie, vint au monde, existait encore il y a quelques années : je l'ai vue bien des fois, car c'était la demeure de mon grand'père maternel, dont Jacques Labrie était le frère aîné : maison de ferme ordinaire, n'ayant rien, à l'extérieur, qui la distinguât des autres habitations du voisinage. A l'intérieur, seulement, le portrait du Docteur, suspendu à la muraille, dans la *grand'chambre*, et précieusement conservé comme une relique de famille, faisait l'effet d'un beau rayon de soleil de printemps sur quelque paysage déshérité de la nature. Je n'oublierai jamais l'impression que produisit sur moi, lorsque je

la vis pour la première fois, cette figure distinguée, encadrée de beaux cheveux, aux traits fins et délicats, à l'œil vif et intelligent, au sourire bienveillant sur les lèvres.

Comment le jeune homme avait-il pu réussir à sortir de l'humble condition où sa naissance l'avait placé, pour s'élever au rang supérieur qu'il occupa dans la société canadienne ? Son histoire est intéressante, sans doute, mais n'a rien d'extraordinaire pour nous : c'est l'histoire d'un si grand nombre de nos hommes marquants d'autrefois !

Il y avait à Saint-Charles un curé dévoué, qui dépensait largement en bonnes œuvres, et spécialement pour la noble cause de l'éducation, la fortune dont il avait hérité de sa famille. Le nom de Louis-Pascal Sarault est encore vivant dans ma paroisse natale, dont il fut le premier curé, et qu'il administra durant quarante-cinq ans :

arrivé à Saint-Charles en 1749, il y mourut le 18 octobre 1794.

Avant de raconter ce qu'il fit pour l'éducation du jeune Labrie, disons un mot de ce prêtre distingué et bienfaisant.





CHAPITRE III

LE CURÉ SARAULT

Le curé Sarault : son esprit de sagesse et de prudence.—Annexion d'une partie de Saint-Charles à Saint-Henri.—Formation de Saint-Gervais.—La paroisse Saint-Charles lors de la conquête, et de l'invasion du Canada par les Américains.—Qualités personnelles de M. Sarault.

Né à Montréal en 1726, Louis-Pascal Sarault fit ses études au séminaire de Québec, et les termina en 1746. Son premier ancêtre, au Canada, était originaire, lui aussi, de Saintes, et son père, un simple ouvrier.

Il fut ordonné prêtre le 20 septembre 1749, en même temps que M. Brassard, le vénéré fondateur du séminaire de Nico-

let, puis nommé de suite curé de la nouvelle paroisse de Saint-Charles.

Il avait avec lui, au presbytère, sa jeune sœur, Marie-Gabrielle, et la maria quelques années plus tard au seigneur de Monte-à-peine, M. Joseph Roy. Elle est la mère de M. Jean-Joseph Roy, qui succéda en 1796 à son oncle Sarault comme curé de Saint-Charles.

Cette paroisse, encore peu populeuse, était très étendue, puisqu'elle comprenait même les rangs de la *Grillade*, de *Saint-Félix* et du *Trait-carré*, qui font aujourd'hui partie de Saint-Henri. Lorsque ces concessions furent détachées de Saint-Charles, vers 1780, ce fut l'occasion de grandes difficultés, au milieu desquelles M. Sarault fit éclater son esprit de sagesse et de conciliation. Les habitants du territoire que l'on voulait annexer à la nouvelle paroisse de Saint-Henri avaient répugnance à y aller. L'Evêque les menaça

d'interdit; M. Sarault s'interposa pour amortir les coups, et sans lui, peut-être, il y avait lieu de craindre de grands malheurs. Il écrit un jour à Mgr Briand :

“ Hier, au prône, j'intimai vos ordres aux paroissiens en question, et je les exhortai à l'obéissance pour les motifs que je crus les plus propres à y porter. Je ne leur dis rien du courroux de Votre Grandeur contre eux et de ses menaces. Il suffira de le faire dans le cas où ils n'obéiront pas. Ce sera l'affaire de leur nouveau curé, puisqu'ils ne viendront plus ici.”

A propos de ces difficultés, qui se renouvellent quelquefois à l'occasion de la formation des paroisses, l'auteur de la *Seigneurie de Lauzon* fait de judicieuses remarques :

“ L'opposition, dit-il, que manifestaient les colons de Lauzon habitant les villages de la rivière Boyer, qui jusque-là avaient été desservis par le curé de Saint-Charles,

se comprend. Ces braves gens n'appartenaient point aux familles qui avaient colonisé les rives de l'Étchemin. Celles-ci venaient en grande partie de la Pointe de Lévy, de l'île d'Orléans et de quelques paroisses des environs de Québec. Les habitants de la Rivière Boyer, eux, venaient des vieilles seigneuries de Beaumont, de la Durantaie, de Saint-Vallier ou de la rivière du Sud. Depuis tantôt quarante ans, ils relevaient de Saint-Charles où habitait encore le vénérable curé Sarault, fondateur de cette paroisse. Or, on ne se sépare point d'habitudes anciennes, de parents et d'amis, sans qu'il en coûte. L'habitant a toujours eu la plus grande répugnance à laisser le temple qui a abrité son enfance, où il a été baptisé, où il s'est marié, où reposent ses ancêtres. C'est pour lui comme une migration sur une terre étrangère, et il met du temps à s'approprier dans un nouveau nid."

M. Sarault déploya le même esprit de sagesse et de prudence à l'occasion de l'établissement de la paroisse de Saint-Gervais, qui se forma à peu près en même temps que celle de Saint-Henri. Ce qui donna lieu à la création de Saint-Gervais, ce fut l'émigration, vers cette époque, d'un bon nombre d'Acadiens qui allèrent se fixer dans les concessions du seigneur Descheneaux.

Descheneaux avait succédé au fameux Péan comme seigneur de la Livaudière ; et il avait, en 1770, sur ses terres en arrière de Saint-Charles, une soixantaine de familles acadiennes ⁽¹⁾, sans compter celles qui s'étaient établies, quelques années auparavant, à Saint-Charles même, du temps de M. Dosque, leur ancien missionnaire de l'île Saint-Jean, devenu curé.

(1) *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 153.

de Beaumont ⁽¹⁾. Descheneaux voulait faire une paroisse et obtenir un curé pour ses nouveaux censitaires de la *première, deuxième et troisième Cadie*.

Tout en modérant le zèle de ce seigneur, qui lui paraissait aller un peu vite en besogne, M. Sarault communiquait à l'évêque tous les renseignements nécessaires pour l'établissement de la nouvelle paroisse : et ce fut lui qui suggéra de lui donner pour patrons les saints martyrs Gervais et Protas.

Pendant la longue administration de M. Sarault comme curé de Saint-Charles, notre pays traversa deux des périodes les plus critiques de son histoire, celle de la conquête, et celle de l'invasion du Canada par les Bostonnais en 1775. Que de sagesse et de prudence ne fallait-il pas à un curé,

(1) M. Dosque fut transféré de Beaumont à la cure de Québec en 1769. Voir *Henri de Bernières*, p. 353.

dans ces graves occasions, pour maintenir ses paroissiens dans la voie du devoir !

Lors de la cession du pays à l'Angleterre, par exemple, que de tact et d'habileté pour ne pas froisser inutilement les sentiments patriotiques de nos Canadiens, tout en les exhortant à se soumettre à leurs nouveaux maîtres ! Il y a tant de choses qui sont de nature à irriter les hommes dans ce régime d'espionnage et de rigueur qui suit ordinairement la conquête d'un pays ! Le 30 mai 1760, par exemple, un habitant de Saint-Michel, tout près de Saint-Charles, le capitaine Nadeau, est pendu devant sa propre maison, soupçonné d'avoir encouragé ses concitoyens à la révolte et poussé plusieurs miliciens de sa compagnie à joindre l'armée française. Que de récriminations, sans doute, dans la région de Bellechasse, à l'occasion de ce douloureux incident ! Le bon curé Sarault dut mettre à profit toutes les ressources de

son art oratoire pour exhorter ses paroissiens à la patience, à la soumission à l'autorité légitime.

Il en fut de même lors de l'invasion du Canada par les Bostonnais :

“ Pour dire la vérité, écrit à ce sujet l'auteur déjà cité de la *Seigneurie de Lauzon*, les habitants de la Pointe de Lévy, de Saint-Nicolas, de Saint-Michel et de Saint-Charles de Bellechasse s'étaient montrés fort sympathiques aux troupes du Congrès pendant tout le temps que dura le blocus de Québec ⁽¹⁾. Quelques-uns même avaient embrassé avec tant d'enthousiasme la cause de l'indépendance qu'ils ne voulurent jamais revenir sur leurs pas, malgré les menaces des autorités, les sollicitations de leurs pasteurs et les excommunications lancées contre eux par l'évêque.

(1) D'après Mgr Briand, “ presque toute la colonie désirait que Québec fût pris.” (*Revue Canadienne*, t. VIII, p. 447).

“ On sait qu'à Saint-Michel de Bellechasse plusieurs colons moururent sans vouloir recevoir le prêtre et furent enterrés sur le bord des routes, privés des bénédictions de l'Eglise.”

Nous ne sachons pas que pareils malheurs soient arrivés à Saint-Charles : mais cela fut dû, sans doute, à la sagesse du curé, à ses bons conseils, à sa vigilance toujours aux aguets pour prévenir le mal. Qu'on en juge par la lettre qu'il écrivait un jour (6 nov. 1775) à M. Baby, l'un des membres du Conseil Législatif de l'époque, au sujet d'un capitaine de milice de sa paroisse : on sait l'autorité dont jouissaient alors les capitaines de milice, sans compter celle qu'ils voulaient quelquefois s'attribuer :

“ J'ai eu l'honneur, monsieur, de vous dire, au mois de septembre, que j'avais employé toute mon autorité pour détourner les orages qui s'étaient élevés contre

le capitaine Royer, quoique ce ne soit pas mon homme, comme vous savez. Mais le bien du service et mon devoir le demandaient. Voilà ma règle. C'est par le même principe que je viens de lui donner aujourd'hui des avis importants :

“ 1° Au sujet des armes, je trouve qu'il a un peu étendu la permission qu'il a, dit-il, d'en laisser à qui il jugera à propos, ou qu'il n'a pas fait peut-être assez exacte recherche dans plusieurs maisons où il y en a encore, ce qui aurait de l'inconvénient, si le temps redevenait critique ;

“ 2° A l'égard des procès, quelquefois en matière épineuse, où il intervient, non pas comme arbitre, ce qui conviendrait, quand les parties l'appellent, mais comme ayant autorité pour cela—*tanquàm potestatem habens*. C'est sortir de sa sphère, et ses lumières sont trop bornées.

“ Il a assez bien reçu ces avis ; mais je souhaiterais que vous voulussiez les ap-

puyer. Vous le verrez vendredi ; dites-lui, je vous prie, que cela vous est revenu, sans lui faire connaître par quelle voie. Vos leçons n'en auront que plus de force.

“ Ce n'est pas que je désire que vous le contristiez ; au contraire : mais il faut qu'il comprenne qu'il a besoin de s'observer pour ne donner prise à ses ennemis par aucun endroit.

“ Excusez, monsieur, la liberté que je prends ; mais c'est qu'il m'a paru que vous voulez le bien.”

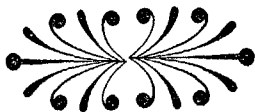
M. Sarault avait acquis beaucoup d'ascendant sur ses paroissiens, grâce à sa bonté, à sa sagesse, à sa générosité ; ils lui étaient très attachés.

Il avait d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour se faire aimer dans une paroisse : excellent cœur, homme bien élevé, bon prédicateur, il avait une voix remarquable, et chantait bien. Étant encore pensionnaire au Petit Séminaire de Québec, il

avait été choisi par le Chapitre de la cathédrale comme l'un des quatre chantres que l'on entretenait pour le service de l'église, et auxquels on allouait des honoraires qui étaient fort appréciés à cette époque ⁽¹⁾.

C'était un prêtre modèle, l'auxiliaire zélé et l'ami de son évêque. Lorsque Mgr Briand mourut, il fit chanter à ses frais pour le vénéré défunt un service solennel dans les trois communautés religieuses de Québec, les Ursulines, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général.

(1) *L'Abeille*, IX, 30.





CHAPITRE IV

L'INSTRUCTION PUBLIQUE, À L'ÉPOQUE DE M. SARAULT

L'instruction, à Saint-Charles.—Au Canada, en général.—Obstacles à vaincre.—Une ère d'incrédulité.

Le zèle de M. Sarault pour l'éducation et l'instruction de ses paroissiens était sans bornes.

“ Il légua par son testament au séminaire de Québec diverses sommes qui fournissent la pension de deux élèves, choisis dans la famille du testateur, ou, à leur défaut, parmi les jeunes gens de la paroisse de Saint-Charles ⁽¹⁾. ”

(1) *Catalogue des élèves du Séminaire de Québec*
1848, p. 15.

Que de prêtres et de citoyens remarquables doivent leur éducation à M. Sarault ! C'est lui qui distingua, entre tant d'autres, le jeune Labrie, et recommanda à son neveu, M. Jean-Joseph Roy, qui, après avoir été longtemps son vicaire, lui succéda comme curé, de le placer au séminaire de Québec.

“ Ses premiers pas vers l'éducation furent le fruit du vénérable pasteur du lieu, dont tant d'autres citoyens utiles ont partagé les bienfaits ⁽¹⁾. ”

Un curé qui appréciait ainsi l'instruction ne pouvait laisser sa paroisse dans l'ignorance. J'ai consulté les anciens de Saint-Charles, et tous m'ont affirmé qu'à aucune époque, même dans les jours les plus sombres de notre histoire, la paroisse n'a manqué d'écoles, soit rétribuées par des contributions, soit la plupart du temps gratuites.

(1) *Eloge*, par le Docteur Tessier.

L'historien Garneau nous assure qu'après l'établissement de la constitution de 1791, " on vit des instituteurs offrir leurs services pour instruire les enfants du peuple gratuitement ⁽¹⁾ ; " sans doute pour les mettre en état de profiter des avantages politiques que venait de leur accorder l'Angleterre. Quel noble exemple ! Y a-t-il un pays où l'on pourrait trouver de plus admirables dispositions ?

Lorsque Jacques Labrie entra au séminaire, vers 1796, il devait savoir lire et écrire. J'ai vu dans son acte de mariage (12 juin 1809), à Saint-Eustache, la signature nette et ferme de son frère cadet, Joseph Labrie : c'est évidemment dans quelque école de Saint-Charles que le jeune homme avait appris à signer son nom.

J'ai d'ailleurs les noms de vingt-cinq cultivateurs de Saint-Charles, qui, à cette

(1) *Histoire du Canada*, t. III, p. 77.

époque, savaient parfaitement lire et écrire. L'un d'eux, Nicolas Pouliot, du rang appelé la *Hêtrière*, aimait tellement la lecture, qu'on lui avait donné le surnom de *Nicolas le liseur*.

Dans un document officiel, Mgr Hubert, neuvième évêque de Québec, écrivait en 1789 : " On trouve facilement dans chaque paroisse entre vingt-quatre ou trente personnes capables de lire et d'écrire." Puis, répondant à quelqu'un qui avait prétendu que le clergé de cette province s'efforçait de tenir le peuple dans l'ignorance, pour le dominer : " Je ne sais, ajoutait-il, sur quoi il a pu fonder cette proposition téméraire ; elle est démentie par les soins que le clergé a toujours pris de procurer au peuple l'instruction dont il est susceptible ⁽¹⁾."

(1) Lettre de Mgr Hubert en réponse au président du comité nommé pour l'exécution d'une université mixte en Canada, 18 novembre 1789. (*Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 385).

N'oublions pas que cela s'écrivait en 1789, et comparons la situation du Bas-Canada, au point de vue de l'instruction primaire, d'après le témoin autorisé que je viens de citer, avec celle de la France, à la même époque, c'est-à-dire, à la veille de la Révolution, d'après un autre témoignage non moins compétent, celui de M. Taine :

“ En des milliers de petits villages écartés et pauvres, dit-il, le curé ou le vicaire était le seul homme qui sût couramment écrire et lire. Dans nombre de communes plus grosses, mais rurales, sauf le seigneur résident, et quelque homme de loi ou praticien d'éducation bâtarde, nul autre que lui n'était lettré⁽¹⁾. ”

Ne craignons donc pas d'affirmer qu'au point de vue de l'instruction, le Canada-Français n'a pas été, même dans les jours

(1) *Les Origines de la France contemporaine : La Révolution*, t. III, p. 414.

sombres qui suivirent la conquête, dans une situation inférieure à celle de la mère patrie.

“ On aurait tort de croire, dit M. Chauveau, que la population des campagnes a été, à n'importe quelle époque, dans cette ignorance absolue et abrutissante dont on est encore frappé chez les basses classes de quelques pays européens ⁽¹⁾. ”

“ Le peuple canadien, dit le Docteur Meilleur, aime l'éducation, et veut sincèrement en procurer le bienfait à ses enfants, mais suivant ses moyens, suivant ses principes religieux et le sentiment du besoin réel et bien compris Il a souvent bien des obstacles à vaincre . . . ”

A l'époque de l'enfance et de la jeunesse du Docteur Labrie, ces obstacles étaient sérieux. Le gouvernement, loin d'encourager l'éducation des Canadiens-Français

(1) *L'Instruction publique au Canada*, p. 56.

conformément à leurs principes, créait des établissements qui leur étaient absolument antipathiques. Le projet d'une université mixte, que combattit efficacement Mgr Hubert, n'avait pas d'autre but que leur anglification et la ruine de leur foi ⁽¹⁾. Vint ensuite l'Institution Royale, avec ses écoles communes ; le peuple en général se montra très défiant à l'égard de ces écoles, qui n'offraient aucune garantie à sa nationalité et à sa foi religieuse. Ceux qui le dirigeaient avaient évidemment pris pour devise le vers du poète :

Timeo Danaos et dona ferentes.

“ Quelles n'eussent pas été, écrit l'annaliste des Ursulines, les suites de ces *écoles communes*, surtout à une époque où l'apathie religieuse tendait à gangrener une partie de la population canadienne ⁽²⁾ ! ”

(1) *Mémorial de l'Education*, p. 71.

(2) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 252.

Cette annaliste lève ici un coin du voile qui a longtemps caché l'état religieux de la classe instruite de notre pays à la fin du siècle dernier et au commencement du dix-neuvième siècle. Ne soyons pas trop *laudator temporis acti* au détriment de notre époque. Le voltairianisme et l'impiété philosophique avaient alors beaucoup d'adeptes. Un vétéran de nos luttes parlementaires, M. Denis-Benjamin Viger ⁽¹⁾, disait un jour :

“ J'ai eu fortement à lutter dans ma jeunesse, car l'incrédulité et l'immoralité étaient alors partout, et surtout au sommet de la société ⁽²⁾. ”

Les Ursulines de Québec, à cause du grand nombre d'élèves qu'elles recrutaient dans les hautes classes de la société canadienne, étaient à même de connaître

(1) Né à Montréal en 1775 ; décédé le 13 février 1861.

(2) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 160.

et d'apprécier notre situation religieuse. L'une d'elles, écrivant à Paris en 1785, se plaignait du peu de cas que l'on faisait " des bonnes mœurs et de la fidélité aux devoirs du christianisme." Puis, revenant quelques années plus tard sur le même sujet: " C'est ici comme chez vous, disait-elle, la religion dégénère peu à peu ⁽¹⁾."

Les tempêtes dans l'ordre moral se propagent comme celles de la nature; et il n'est pas étonnant que les désordres religieux de la France aient eu de l'écho en Canada :

" Vers 1800, écrit un correspondant, il y avait une grande incrédulité dans le pays, et les mauvais livres de Voltaire y étaient très répandus... L'introduction des livres impies date surtout de 1783, l'année de la paix entre l'Angleterre, la France et les États-Unis. Après cette

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. III, pp. 163 et 167.

paix, plusieurs Canadiens passèrent en France et se lièrent d'amitié avec des gens de bon ton, alors tous impies. Ils revinrent, emportant avec eux les livres à la mode. Ils se faisaient gloire d'être gens sans religion ; leur exemple et leurs discours tendirent évidemment à corrompre ceux qui voulaient vivre dans la bonne société..."

"La lecture des mauvais livres qui inondent le pays, écrivait en 1794 Mgr Hubert, y a fait de grands ravages, même parmi les catholiques....La corruption des mœurs a fait depuis trente ans de terribles ravages dans les villes, surtout dans celles de Québec et de Montréal. Au rapport des étrangers, elle n'est pas si avancée dans beaucoup de grandes villes d'Europe."

Heureux le jeune homme qui, comme Jacques Labrie, avait l'avantage de passer les années de son enfance loin de ces

écueils, dans un village modeste et retiré, et ne quittait le toit paternel que pour entrer dans une maison vénérable comme le séminaire de Québec !





CHAPITRE V

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Hommage au séminaire de Québec.—Directeurs du séminaire, du temps de Labrie.—Ses confrères de classe.

Saluons ce noble asile des sciences et des lettres, ce boulevard de la nationalité canadienne-française, cette institution admirable qui a traversé vaillamment les époques les plus critiques de notre histoire, qui a fourni à l'Eglise une légion d'apôtres et à l'Etat tant de citoyens instruits et dévoués. On ne sait pas tout ce que le pays doit de reconnaissance au séminaire de Québec. Il a été bien des fois le phare lumineux qui nous aidait à

nous diriger sûrement, à travers les écueils, vers les espérances de l'avenir.

Jacques Labrie demeura toujours respectueusement attaché à cette maison où il avait fait ses études classiques. Le séminaire ayant été attaqué par un correspondant du *Canadien*, le *Courrier de Québec*, dont le principal directeur était Jacques Labrie lui-même, répliqua :

“ Vous ne connaissez ni cette sage maison, ni les messieurs qui la gouvernent... Il n'y a personne qui s'efforce plus qu'eux de donner aux jeunes gens des sentiments loyaux et patriotiques. Ce n'est pas parce que je leur dois mon éducation que je parle ainsi, mais parce que j'ai l'avantage de connaître particulièrement leurs sentiments.... Je suis fâché, ajoutait-il, que le séminaire n'ait pas un meilleur avocat que moi...., mais je n'ai pas voulu laisser échapper cette occasion de prouver ma reconnaissance aux sages instituteurs qui ont gui-

dé mes premiers pas dans la vie. Puissent tous ceux qu'ils ont instruits ne point dévier du sentier qu'ils leur ont tracé ! ”

Les principaux directeurs du séminaire, lorsque Jacques Labrie y fit son cours d'études, étaient MM. Gravé, Robert, Lahaille, Antoine Bedard et Jérôme Demers. C'étaient tous des hommes éminents, d'un grand savoir, d'une vertu éprouvée. Tous, à l'exception de M. Bedard, qui ne resta que quelques années au séminaire, furent longtemps vicaires généraux du diocèse, et supérieurs de leur maison à plusieurs reprises, M. Gravé, durant dix-neuf ans, M. Demers, dix-huit ans. M. Bedard était frère du célèbre patriote Pierre-Stanislas Bedard, qui fut l'un des fondateurs du *Canadien*. M. Lahaille était un vieux gascon, né à Tarbes, qui avait fait ses études à l'Université de Bordeaux :

“ Doué de très grands talents, dit un

chroniqueur, il saisissait avec facilité ce qu'il y a de plus difficile dans les hautes sciences, et développait avec tant de netteté et de méthode celles qu'il enseignait, que ses jeunes auditeurs le suivaient toujours avec plaisir et presque sans aucun effort."

Le jeune Labrie avait des talents brillants et un grand amour du travail : sous la direction de ces maîtres habiles, il fit de très fortes études. Dans les quelques écrits qu'il a laissés, il cite souvent les auteurs classiques, et particulièrement Jules César. Ses connaissances en histoire étaient considérables : on peut dire que l'histoire a été la passion de sa vie.

Quelle belle pléiade de jeunes gens l'on voyait alors au séminaire de Québec, gravitant autour des maîtres éminents que je viens de nommer : parmi les confrères de classe de Labrie, Louis-Joseph Papineau, le futur orateur de l'assemblée législative,

Antoine Parant, l'un des futurs directeurs du séminaire et l'un des fondateurs de l'Université Laval, Raby, Lajus, Fortin, qui seront l'ornement du clergé ; et, dans les classes les plus voisines de la sienne, André Doucet, le futur curé de Québec, Louis Plamondon, ce jurisconsulte distingué et instruit qui sera la gloire du barreau, Thomas Bedard, Pierre-Flavien Turgeon, le futur archevêque de Québec, Louis Moquin, cette autre gloire de l'ancien barreau, celui dont le grand juge du district, faisant son éloge, à ses funérailles, disait publiquement “ qu'il n'avait jamais voulu prendre une cause sans s'être assuré par les meilleures informations qu'elle était fondée en justice. ”

“ Au séminaire de Québec, écrit Bibaud dans son *Panthéon Canadien*, Louis Moquin étonna par son intelligence. Il fit son cours d'études en cinq ans.” Puis il cite un trait qui rappelle l'histoire de

Racine apprenant par cœur, en une nuit, un roman grec dont ses maîtres ne lui avaient pas voulu permettre la lecture :

“ Le *Discours* de Bossuet sur l'*histoire universelle* lui étant un jour, dit-il, tombé sous la main, et n'ayant pu se le procurer dans les boutiques de Québec, il l'apprit par cœur.”

Ces jeunes gens distingués restèrent toujours très attachés à leur *Alma Mater*. M. Papineau, entre autres, garda toute sa vie un excellent souvenir du séminaire et des prêtres qu'il y avait connus dans sa jeunesse. Il écrivit un jour, à ce sujet, une magnifique lettre à M. l'abbé Cyrille Legaré ; et celui-ci se proposait de l'insérer dans la monographie d'un des anciens directeurs du séminaire qu'il préparait avec soin. Tout cela, malheureusement, fut détruit dans l'incendie du 25 mars 1865, qui consuma une grande partie de cette institution.

Entre tous les jeunes gens d'avenir que je viens de nommer et avec lesquels il rivalisait par les talents, Jacques Labrie se faisait remarquer par la douceur et l'affabilité de son caractère. Il avait, paraît-il, un cœur aimant, une âme tendre et sensible. “ Ce fut, dit son panégyriste, durant son cours d'études au séminaire de la capitale, qu'il forma des liaisons étroites que le temps n'ébranla jamais. ”

Il ne connut que plus tard Denis-Benjamin Viger, qui avait vingt ans de plus que lui, et avait fait ses études au collège de Montréal. Sitôt que ces deux hommes se rencontrèrent, il se sentirent fortement attirés l'un vers l'autre par la communauté de leurs vues et de leurs sentiments sur l'honneur, sur l'amour du travail, sur toutes les vertus qui font le bon citoyen et peuvent le rendre utile à son pays. J'ai moi-même entendu M. Viger faire le plus

bel éloge de la science et du caractère de son ami.

Ce ne fut également que plus tard que Jacques Labrie connut M. Morin, lequel avait vingt ans de moins que lui ; mais il s'attacha alors à ce jeune homme, dont les talents brillants donnaient tant de promesses. Tous deux étaient du même pays natal : ⁽¹⁾ leurs familles n'étaient probablement pas étrangères ; et le Docteur Labrie dut favoriser plus tard de toutes ses forces l'élection de son jeune ami comme député du comté de Bellechasse.

(1) M. Morin était de Saint-Michel, concession dite *Vide-Poches* ; le Docteur Labrie, de la paroisse voisine, Saint-Charles de Bellechasse.





CHAPITRE VI

LES OPINIONS POLITIQUES DU DOCTEUR LABRIE

Au bureau du Docteur Blanchet.—Le *Canadien*.—
Opinions modérées de Labrie.—Le *Courrier de*
Québec.—Projet d'une édition de Berquin.

Jacques Labrie termina son cours d'études classiques dans l'été de 1804 ; puis il se prépara à embrasser la carrière où l'appelaient son tempérament et ses goûts. Il étudia la médecine à Québec, sous le célèbre Docteur François Blanchet, l'une des gloires de la profession médicale en Canada, homme instruit et éminemment distingué, dont le nom se trouve mêlé à la plupart des travaux utiles, des fondations, des grandes œuvres de l'époque.

Le bureau du Docteur Blanchet n'était pas seulement une haute école de science médicale, c'était aussi une école de patriotisme. Le Docteur aimait passionnément son pays, et mettait à le servir tout l'entraînement de sa généreuse nature. Il fonda en 1806, de concert avec MM. Bedard et Taschereau, le *Canadien*. L'on sait que la grande liberté avec laquelle ce journal ne craignit pas de revendiquer les droits politiques des Canadiens-Français lui valut l'animadversion du gouverneur Craig, et à ses fondateurs l'honneur d'aller en prison et d'être les premiers martyrs de la liberté de la presse en Canada.

M'est avis que le jeune Labrie ne se laissait pas entraîner avec la même impétuosité que son maître dans le courant politique. Il y a des nuances même dans le patriotisme le plus sincère.

Laissons de côté les Canadiens-Français qui, pour des considérations personnelles,

trahirent les intérêts de leur nationalité : comme, par exemple, ceux qui, en 1791, par une aberration inconcevable, votaient contre l'élection de leur propre compatriote, M. Panet, à la présidence de l'assemblée législative.

Laissons de côté, également, ceux qui, à la même époque, impérialistes déjà, quoique le mot ne fût pas encore inventé, souscrivaient des sommes considérables pour soutenir les guerres de l'Angleterre en Europe ⁽¹⁾, et cela sans y être aucunement obligés, uniquement par zèle.

Mais on peut aimer sincèrement son pays, et différer d'opinion sur les moyens à prendre pour lui assurer la liberté, la jouissance de tous ses droits, ou bien sur la mise en œuvre des moyens eux-mêmes. Aux yeux d'un certain nombre, le *Canadien*,—remarquons qu'il s'agit du premier

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 207.

Canadien, celui de 1806, et non pas du *Canadien* ressuscité par Etienne Parent en 1831—paraissait un peu trop intransigeant, un peu excessif dans sa manière de combattre les abus. Son épigraphe seule *Fiat justitia, ruat cœlum*, annonçait une guerre à outrance, et sentait la poudre.

“ Le *Canadien*, journal fondé pour soutenir les intérêts du peuple, attaquait avec force, dit l'abbé Ferland, les abus de l'administration ; quelquefois néanmoins il dépassait les bornes de la modération et de la prudence, et publiait des articles qui pouvaient être mal interprétés par les ennemis du peuple canadien.... ” (1)

Jusqu'au traité de Versailles (2), qui consacra l'indépendance des États-Unis, un grand nombre de Canadiens entretenaient l'espoir que le Canada serait bien-

(1) Étude sur Mgr Plessis, dans le *Foyer Canadien*, t. I, p. 137.

(2) Le 3 septembre 1783.

tôt rendu à la France. Après le traité, on écrivait de Québec à Paris : “ La paix est donc faite ! Nous avons perdu tout espoir de retourner à l’ancienne patrie. On ne saurait s’imaginer la consternation générale que cette nouvelle a répandue dans notre pauvre pays.” ⁽¹⁾

Vint ensuite la Révolution française, qui raviva les espérances. Quelques Canadiens ne pouvaient se faire à l’idée que le pays restât soumis à l’Angleterre : ils ne songeaient qu’au régime français. D’autres, au contraire, et c’est le plus grand nombre, s’attachaient aux libertés constitutionnelles que l’Angleterre nous avait données, et ne regrettaient nullement l’ancien régime.

Jacques Labrie était de ceux qui, tout en soutenant fortement les droits des Canadiens-Français à la conservation de leur

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 155.

langue, de leurs lois et de leur religion, déclaraient qu'il fallait accepter franchement le régime anglais, s'attacher à la constitution de 1791, même avec ses défauts, combattre les abus du pouvoir, mais ne pas ébranler la constitution elle-même. On ne pouvait, disait-il, jouir de plus de liberté que sous la constitution anglaise. Il fallait faire dans ce sens l'éducation du peuple, il fallait lui procurer des écoles, de l'instruction, de la lumière.

Admironons la sagesse et le courage de ce jeune homme de vingt-trois ans. Il est encore étudiant en médecine. Avec Louis Plamondon, qui vient de terminer son droit, et un autre dont je n'ai pu retrouver le nom, il se décide à fonder un journal, qui représentera l'opinion des patriotes modérés, et combattrà énergiquement le *Mercury*, l'ennemi des Canadiens-Français. Le *Courrier de Québec* paraîtra deux fois par semaine, et formera à la fin

de l'année deux beaux volumes d'environ deux cents pages format in-octavo. Il sera imprimé au numéro 19, rue Buade, à l'établissement de M. Desbarats.

Le *Courrier de Québec* prit pour épigraphe ces paroles de Juvénal :

*Gratum est quod patriæ civem populoque dedisti,
Si facis ut patriæ sit idoneus . . .*

Dans cette épigraphe, rien de belliqueux, rien d'agressif, mais une grande et féconde idée : un bon citoyen doit travailler à se mettre en état de servir sa patrie.

Le prospectus du nouveau journal parut dans l'automne de 1806 ; son premier numéro, le 3 janvier 1807 ; les jeunes rédacteurs exprimaient en termes heureux le but de leur entreprise :

“ Chercher, disaient-ils, à rendre utiles à son roi, à son pays, à ses concitoyens, les prémisses de sa jeunesse, doit être la passion des âmes vertueuses et bien nées.

Il semble que, sur la fin de sa carrière, rien ne doit la rendre plus agréable que le souvenir d'une jeunesse consacrée uniquement à ses devoirs et à l'utilité publique. Tel fut le but qui nous engagea à entreprendre cette nouvelle publication.

“ Liés depuis longtemps par une conformité de goûts et de caractères, nous nous voyons souvent, nous étudions ensemble ; et, réellement amis du pays qui nous a vus naître, nous déplorions en secret le peu de moyens qu'a une partie de nos concitoyens d'acquérir des connaissances, et le peu d'usage qu'en fait une autre.”

Du reste, rien de signé, dans ce journal, pas plus que dans aucune publication de l'époque. On ne peut que conjecturer, d'après les circonstances, ou d'après le sujet des articles, quel en était l'auteur. M. Bibaud est un des premiers, je crois, qui aient avoué publiquement la paternité

de leurs écrits, lorsqu'il fonda sa *Bibliothèque canadienne* en 1825.

Dès le premier numéro, le *Courrier de Québec* se montre sous ses vraies couleurs. Il pose carrément ces deux problèmes : Premièrement, les Canadiens étaient-ils plus heureux sous l'empire des rois de France qu'ils ne le sont sous celui des rois d'Angleterre ? Deuxièmement, peuvent-ils désirer le règne despotique et militaire de Bonaparte ? Puis, dans une série d'articles, il s'attache à résoudre ces deux problèmes dans la négative.

Je ferai deux courtes citations, pour montrer le style et la manière de l'écrivain. Il compare la situation matérielle du Canada depuis la conquête avec ce qu'elle était auparavant :

“ Qu'est devenu le Canada sous un gouvernement si différent de celui auquel il obéissait sous la domination de la France ?

“ La population, que les combats y avaient diminuée, s'est sensiblement accrue, et on l'estime aujourd'hui à trois cent mille âmes. La province n'a pas dû cette augmentation à de nouveaux colons ; c'est la paix, c'est la multiplication des travaux utiles qui a produit cet heureux événement.

“ Les premières années de tranquillité ont servi à retirer la colonie de cette espèce de cahos, où une guerre malheureuse et destructive l'avait plongée. Les améliorations n'ont pas tardé à suivre.

“ En changeant de domination, le Canadien a oublié ses anciens penchants ; les exercices de la guerre, qu'il ne faisait plus, ne lui ont pas semblé mériter son attention ; les ressources précaires de la chasse ont été laissées de côté, et l'agriculture, qui s'est élevée sur leurs ruines, a fait des progrès assez sensibles. D'abondantes moissons sont venues couronner les tra-

vaux du laboureur, les troupeaux se sont multipliés, l'aisance s'est accrue en même temps, et le pays a pu exporter plusieurs des articles qu'il était obligé de faire venir des marchés étrangers, sous l'ancien régime.....”

Il fallait bien, en effet, se rendre à l'évidence, et, quelque affectueux souvenir que l'on gardât pour l'ancienne mère patrie, avouer que la situation matérielle du Canada, depuis la conquête, était meilleure qu'elle n'avait été à aucune époque du régime français.

Quant à Bonaparte, les Canadiens pouvaient le juger très sainement, d'après ses actes, le récit de ses campagnes, ses marches forcées à travers l'Europe, le bruit de ses armes, dont l'écho retentissait jusqu'en Amérique : la fameuse légende napoléonienne, qui justifie et glorifie tout, n'avait pas encore été créée. On admirait sans doute le génie incomparable du guer-

rier, du stratégiste; mais on jugeait sévèrement l'homme d'Etat, qui ne sut jamais mettre un frein à son ambition, qui, pour l'assouvir, abusa de la générosité de la France pour lui demander durant des années le sacrifice héroïque de ses enfants, ordonna le blocus continental, mit tout à feu et à sang dans l'Europe entière, fit des milliers d'hétacombes humaines, et osa mettre une main sacrilège sur le chef vénéré de la chrétienté.

Citons ici quelques lignes de l'écrivain du *Courrier de Québec*: on croirait lire une page de M. Iung ou du colonel Charras :

“ Jamais, dit-il, le plus absolu des rois de France n'exerça une autorité aussi arbitraire que celle qu'exerce le parvenu corse. Sujets, alliés, amis même, personne ne peut se flatter de pouvoir s'y soustraire. Sa funeste influence se fait sentir du centre de sa capitale jusqu'aux extrémités du

monde. Ses désirs, qui sont immenses, égalent son ambition, qui voudrait tout asservir. Les maux de ses semblables font peu d'impression sur son cœur endurci : qu'il atteigne son but, et il est content, quelle que soit la nature des moyens qui l'y conduisent. La vie, les biens de ses sujets sont tous des articles dont il dispose suivant son bon plaisir ; et cela, sans qu'il soit permis de se récrier. On l'a vu, et on le voit encore tous les jours, arracher du sein de leurs familles les fils chéris qui en devraient faire la consolation, les forcer de se ranger sous ses drapeaux, pour remplacer les malheureuses victimes de son ambition folle et immodérée, et en faire par là les soutiens de l'esclavage dans lequel il voudrait plonger toutes les nations..... ”

Je ne puis affirmer absolument que cet écrit est de Jacques Labrie ; j'ai lieu de le croire, cependant, car c'est bien le style de

ses articles sur l'histoire du Canada. Le *Courrier* n'était pas, en effet, un journal exclusivement politique, c'était plutôt une espèce de revue bi-hebdomadaire, dans laquelle on publiait des morceaux littéraires, des pièces de poésie, des articles sur l'agriculture et les différentes industries. Il y avait surtout une série d'articles sur l'histoire du Canada, dont l'auteur était Jacques Labrie lui-même.

Encouragé par le nombre d'abonnés qui recevaient son journal, le jeune Labrie, toujours pour donner de la lecture au peuple, conçut un nouveau projet, celui de publier une édition de Berquin ⁽¹⁾ : il paraît que Berquin était alors à la mode. Il annonça son projet dans le *Courrier* :

“ Le soussigné, dit-il, se propose de publier, par souscription, une édition des

(1) Arnaud Berquin, poète et prosateur français, né vers 1749 à Langoiran, dans la Gironde, mort le 21 décembre 1791.

meilleures pièces de Berquin, avec des notes.

“ Il en sortira un volume de cent pages par mois. La collection comprendra dix-huit volumes. . . . Le prix de la souscription pour chaque volume broché est de trente sous, payable lors de la livraison.

“ Le succès qu’ont eu en Europe les ouvrages de Berquin, le vif intérêt qu’ils y ont excité font espérer qu’une édition de ce qu’il y a de mieux sera reçue avec empressement par ceux à qui elle est respectueusement adressée.”

Quelque temps après, il annonçait ce que contiendrait le premier volume : le *Contre-Temps utile* ; le *Service intéressé*, et quelques autres petites pièces ; le *Page*, drame en un acte.

Bientôt cependant le jeune Labrie dut se préparer à partir pour Edimbourg, où on l’envoyait compléter ses études médicales ; et il ne fut plus question de l’édition de

Berquin. Le *Courrier de Québec* lui-même suspendit sa publication et fit ses adieux à ses lecteurs, le 27 juin 1807, c'est-à-dire, vers l'époque du départ de Jacques Labrie pour l'Europe : ce qui confirme l'opinion que c'est bien lui qui en était l'âme et le principal directeur.

Il reparut cependant le 30 janvier suivant, et continua sa publication jusqu'à la fin de 1808, cessant alors définitivement de vivre. On a trois volumes du *Courrier de Québec*, d'environ chacun deux cents pages. Les éditeurs donnèrent en appendice, à la fin du dernier volume, le *Voyage en Canada, par le R. P. Emmanuel Crespel, récollet, et son naufrage sur l'île d'Anticosti en 1736.*"

On le voit, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on s'occupe de nos archives, et de leur impression. Sachons rendre justice aux précurseurs qui, avec tant de mérite, nous ont précédés dans cette noble voie.



CHAPITRE VII

JACQUES LABRIE, MÉDECIN

A Edimbourg.—Description de cette ville et des environs ; l'Université.—A Saint-Eustache.—Le Docteur Labrie et l'abbé Painchaud.

Dans son numéro du 27 août 1808, le *Courrier de Québec* annonçait le retour au Canada de son fondateur Jacques Labrie. Il avait été absent, en tout, une année ; mais il avait si bien profité de son temps, qu'il revenait membre de la *Royal Physical Society* d'Edimbourg.

On aimerait à connaître ses impressions de voyage ; mais il ne paraît les avoir confiées à aucun journal. Avait-il passé

par la France, et visité Paris? Je n'ai pu m'en assurer.

Il ne manquait pas de jeunes Canadiens qui dès cette époque faisaient leur tour d'Europe et alloient à Paris. Mais il y en avait peu, je crois, qui se rendaient en Ecosse. Labrie dut être un des premiers.

Encore aujourd'hui, qui sont ceux qui, allant en Europe, tiennent à passer par l'Ecosse, à visiter Edimbourg? Et pourtant l'Ecosse est un des plus beaux pays du monde, Edimbourg, une des plus belles cités de l'Europe, une des mieux situées, une des plus richement et artistement bâties. On lui a donné le nom d'*Athènes moderne*, non seulement à cause de ses grandes institutions scientifiques et littéraires, mais à cause de l'architecture grecque de ses édifices publics, tous ornés de magnifiques colonnades ioniques ou corinthiennes, qui rappellent les monuments d'Athènes.

Elle est bâtie sur trois ondulations de terrain. Le vieil Edimbourg est au milieu : c'est là qu'est le Château, ou la citadelle, et la fameuse High Street, si intéressante par ses vieux souvenirs. Edimbourg s'est développée de chaque côté, sur les deux autres ondulations de terrain.

A l'époque du voyage de Labrie, il n'y avait guère encore que le vieil Edimbourg. Ah ! que le jeune Canadien dut être agréablement surpris à la vue du Château, bâti sur un rocher très abrupte d'un côté, qui lui rappelait d'une manière si frappante celui de Québec et sa citadelle ! Il le visita, sans doute, avec un vif intérêt, s'arrêtant tout spécialement dans la petite chapelle de sainte Marguerite d'Ecosse, si pieuse et si bien conservée, puis admirant, dans un palais voisin, les *Regalia*, souvenirs précieux des anciens rois de ce noble pays, qui a uni son sort à celui de l'Angleterre, mais n'a jamais été conquis.

Et tout autour d'Edimbourg, que d'agréables promenades pour le jeune étudiant, dans ses heures de loisir : l'incomparable palais de Holyrood, avec ses appartements remplis des souvenirs de Marie Stuart, et les ruines imposantes de la chapelle gothique de l'ancienne abbaye ; en arrière, la colline renommée du roi Arthur, d'où l'œil embrasse de merveilleux horizons ; du côté opposé, la colline de Calton, sur laquelle s'élèvent aujourd'hui le monument National et la colonne Nelson ; Leith, le port de mer d'Edimbourg ; puis à quelques lieues de la ville, la chapelle de Roslin, ce bijou d'architecture, immortalisé par les poètes ! Il n'y a pas de cités dont les environs soient aussi charmants.

L'université d'Edimbourg où le jeune Labrie alla terminer ses études médicales, remonte à 1582 ; c'est cette année-là qu'elle reçut sa charte du roi Jacques VI.

La grande réputation dont elle jouit dans le monde entier comme école de médecine, elle la doit tout spécialement aux trois célèbres docteurs Monro, qui, de père en fils, à partir de 1720, illustrèrent sa chaire d'anatomie. C'est le troisième docteur Monro qui occupait cette chaire du temps de Labrie : notre jeune canadien était l'un des six ou sept cents élèves du Maître.

L'édifice universitaire était tout récent : il avait été commencé en 1789. Sa façade est très belle, vraiment monumentale : malheureusement elle donne sur une rue presque aussi étroite que celle de notre université Laval, ce qui en gâte l'aspect.

J'eus le plaisir de visiter moi-même cette université, il y a juste vingt ans, et voici quelques lignes que j'écrivais à cette occasion dans mon journal, à la date du 26 octobre 1883 :

“ J'ai visité aujourd'hui la fameuse université d'Édimbourg : immense construc-

tion quadrangulaire, avec une vaste cour au milieu, entourée de portiques : édifice solide, imposant, d'apparence grave et monumentale, mais sans prétention à la parure : les Ecossais visent plus au fond qu'à la forme. Il y a là au moins trois mille étudiants, dans les différentes facultés. On y vient de tous les pays du monde, des Indes, de la Chine, du Japon. J'ai vu un grand nombre de ces jeunes étudiants, tous bien mis, affables, bien élevés. On leur laisse beaucoup de liberté : ce sont même ces étudiants qui élisent le recteur de l'université. L'élection doit avoir lieu ces jours-ci : il y a trois candidats sur les rangs : Sir Northcote, conservateur, et M. Trevelyan, libéral, puis un troisième, qui est en dehors de la politique, M. Blackie. Les étudiants font entre eux beaucoup de cabale, et l'on ne sait encore qui sera élu. M. Gladstone, député de Midlothian, le comté où est Edimbourg,

a été longtemps recteur de l'université. J'ai visité la bibliothèque, les appartements du recteur, les principales salles : tout cela est splendide.

“ Ce qui m'a agréablement frappé, surtout, dans la visite de cette noble institution, c'est que les inscriptions, les avis, les comptes rendus, tout est en latin : ce qui m'a fait croire que cette belle langue, soi-disant morte, est encore bien vivante.”

De retour d'Édimbourg au Canada, Jacques Labrie alla s'établir à Montréal, “ dans la maison de M. Cardinal, 131, rue Saint-Paul.” Quelques mois après, il quittait la ville pour aller se fixer définitivement à Saint-Eustache, où son confrère de classe, M. Lajus, venait d'être nommé vicaire.

Je n'ai aucune compétence pour apprécier le Docteur Labrie comme médecin. Qu'il me suffise de dire qu'il jouissait à un haut degré de l'estime de tous ses confrères

de la Faculté. Les études sérieuses qu'il avait faites et à Québec et à Edimbourg lui donnaient beaucoup de prestige et d'autorité. Le président de la société de Médecine de Québec fit son éloge en termes flatteurs au banquet annuel de cette société, au commencement de 1832.

On conserve dans les archives du collège de Sainte-Anne de la Pocatière un document qui prouve la considération dont jouissait le Docteur Labrie comme médecin et l'importance que l'on attachait à son opinion. C'est une consultation adressée au vénéré fondateur de cette maison, en réponse à quelques questions que celui-ci lui avait soumises au sujet de la fameuse pratique de l'embryotomie, aujourd'hui formellement condamnée par l'Eglise. A cette époque, elle ne l'était pas encore ; mais elle préoccupait avec raison tous les bons esprits. L'évêque de Québec avait chargé M. Painchaud

de consulter sur ce sujet les hommes les plus éminents de la Faculté, au Canada. Labrie fut consulté un des premiers, le 17 octobre 1827 ; il répondit le 10 novembre.

Ayant étudié à Edimbourg, on comprend que son opinion était favorable à l'embryotomie ; il l'expose avec beaucoup de franchise, de conviction et de clarté. On connaît d'ailleurs suffisamment ses sentiments religieux pour affirmer qu'il n'aurait pas hésité un instant à se soumettre aux décisions de l'Eglise, si elle se fût formellement prononcée dès lors contre la pratique en question.

Du reste, la consultation est longue et toute technique : qu'il nous suffise de citer les quelques lignes de la fin :

“ Je termine ici, monsieur, la réponse aux questions que vous m'avez envoyées. J'ose me flatter que si elles ne rencontrent pas votre approbation, elles obtiendront du moins votre indulgence, et que tout en

condamnant la doctrine, vous ferez à l'auteur la justice de croire qu'il a fait de son mieux pour répondre à vos vues. Au reste, je suis loin de regarder mon travail comme parfait; il s'en faut de beaucoup que j'aie traité la question avec la clarté, la précision et les connaissances nécessaires à un sujet si vaste et si délicat; mais au moins j'ai esquissé ce qu'il y avait de plus concluant pour l'objet que vous avez en vue. Je me réjouis d'ailleurs de ce que l'évêque vous ait chargé de cette besogne; il ne pouvait faire un meilleur choix; et tous ceux qui vous connaissent conviendront avec moi que personne ne pourrait mieux que vous rendre justice à la question. . . .”





CHAPITRE VIII

LE DOCTEUR LABRIE, ET L'ÉDUCATION

Influence de Labrie à Saint-Eustache.—Il se dévoue à l'œuvre de l'éducation.—L'académie de Saint-Eustache.—L'école latine de M. Laviolette.—Le curé Pâquin.

Un médecin habile, honnête, dévoué à la pratique de sa profession ne peut manquer d'acquérir beaucoup d'influence dans le milieu où il est appelé à vivre. Celle dont jouissait le Docteur Labrie à Saint-Eustache et dans les environs était immense. Son jugement droit et ses connaissances inspiraient à tout le monde une confiance sans bornes ; son cœur était ouvert à toutes les infortunes, et l'on se sentait attiré vers lui par ses bons procédés et la douceur de son caractère.

“ Sa grande probité, dit le Docteur Tessier, l'avait rendu l'arbitre de tous les différends ; son extrême équité fut toujours un substitut à la justice des tribunaux. Revêtu de pouvoirs judiciaires, un reproche de sa bouche était un amer châtement ; en un mot, le Docteur Labrie ne cessa jamais d'être, dans toute l'étendue de son comté, le protecteur des faibles, le consolateur des affligés, le père de tous.

“ Qu'il me soit permis d'ajouter, continue-t-il, qu'à tant de vertus civiles, le Docteur Labrie se fit toujours un noble orgueil de joindre la pratique de toutes les vertus religieuses et de tous les devoirs que l'Église prescrit à ses enfants.”

“ Il a toujours été en bon termes avec tous ses curés,” m'écrivait l'abbé Guyon, curé de Saint-Eustache. Il fut leur bras droit, et les aida dans tout ce qui pouvait procurer l'avancement matériel et intellectuel du peuple.

A cette époque où tant de choses étaient à créer dans le Bas-Canada, ce qui manquait, en beaucoup d'endroits, c'était des chemins de colonisation. Fils du peuple, lui-même, élevé dans un humble village, le Docteur Labrie comprenait les besoins du peuple; aussi fit-il de grands sacrifices pour venir à son secours. " La plus sévère économie n'existait dans sa maison, dit le Docteur Tessier, que pour en appliquer les épargnes à l'ouverture et à l'entretien de communications pour l'avantage du public, et au secours des pauvres."

Mais c'était surtout une bonne organisation scolaire qui faisait défaut aux Canadiens-Français. Ils ne voulaient point de l'Institution Royale, qui ne leur offrait aucune garantie pour leur langue et leur religion. Il fallait venir à leur secours, il fallait leur procurer cette éducation dont ils avaient besoin, et qu'ils ne demandaient pas mieux que de recevoir, pourvu qu'elle

fût conforme à leurs principes religieux, comme l'a si bien dit le Docteur Meilleur.

Aussi, de quelle générosité, de quel dévouement on fut alors témoin de la part de l'élite de la classe éclairée du pays ! Ah ! le beau réveil de l'éducation, parmi les Canadiens-Français, dans le premier quart de ce dix-neuvième siècle ! Y eut-il jamais rien de comparable dans aucun pays du monde ? Quand on songe que, dans la période de 1804 à 1827, il n'y eut pas moins de cinq collèges classiques qui virent le jour parmi nous, des collèges parfaitement constitués, dont au moins quatre sont encore pleins de vie : le séminaire de Nicolet, le séminaire de Saint-Hyacinthe, le séminaire de Sainte-Thérèse, le collège de Sainte-Anne !

Et remarquons que tout cela se fondait, s'élevait par la seule initiative privée, celle du clergé, surtout ; les secours de l'État ne vinrent que plus tard : c'était une

éclosion pour ainsi dire spontanée de la riche nature du sol.

En même temps, on créait des bibliothèques dans un grand nombre de paroisses ; et dans les villes la génération de l'époque n'avait presque rien à envier à celle d'aujourd'hui : à Montréal, Denis-Benjamin Viger donnait des leçons publiques sur le Droit ⁽¹⁾ ; à Québec, Louis Plamondon avait ouvert un cours public et gratuit de procédure civile : il donnait ses leçons, tous les vendredis, dans la salle des séances de la cour d'appel. Le lendemain de sa première leçon, le rédacteur de la *Gazette de Québec* écrivait :

“ Son discours a montré beaucoup de jugement et de recherches ; il a été prononcé avec cette grâce et cette facilité

(1) Dans son opuscule sur la *Constitution britannique*, le Docteur Labrie cite, en appendice, un assez long travail de M. Viger sur les *Procès par jurés en matière criminelle*.

d'élocution que M. Plamondon possède à un si haut degré."

"Louis Plamondon était doué d'un esprit supérieur, dit M. Bibaud. Il avait acquis des connaissances étendues en littérature et dans sa profession, et se proposait de publier prochainement un ouvrage important sur les lois du pays."

Quant à l'enseignement primaire, voici ce qu'écrivait Bibaud en 1825 :

"L'instruction fait tous les jours des progrès parmi nous : il est présentement peu de paroisses un peu considérables, où il n'y ait une école tenue sur un pied plus ou moins respectable, sans parler de l'enseignement privé qui s'étend aussi de son côté, et peut-être dans une plus grande proportion encore que l'enseignement public."

Dans la même année, M. Bibaud prouvait, au moyen d'un tableau statistique, qu'il y avait plus de 13,000 Canadiens-

Français sachant lire, et près de 2,500 en état de souscrire à des journaux. Il avait, pour sa part, près de quatre cents abonnés à sa revue, la *Bibliothèque Canadienne*.

Dans ce prodigieux mouvement de l'éducation, au Canada, où l'on vit à l'œuvre tant de citoyens distingués, entre autres M. Joseph-François Perreault et le Docteur Blanchet, à Québec, M. Michel Bibaud, à Montréal, le Docteur Labrie prit une part remarquable :

“ Il fonda sur un grand pied à Saint-Eustache, dit Bibaud, des écoles-modèles ou académies pour les deux sexes, et il les surveilla sans cesse.”

De son côté, Louis-Joseph Papineau disait en chambre :

“ Le Docteur Labrie a senti toute l'importance de l'éducation ; il l'a propagée tant que ses moyens le lui ont permis. Il

a fait d'énormes sacrifices pour l'éducation du peuple. . . . ”

“ Jacques Labrie, de Saint-Eustache, dit le Docteur Meilleur, avait établi deux écoles supérieures en cette paroisse, l'une pour les garçons, tenue par M. Paul Rochon, et l'autre pour les filles, tenue par plusieurs personnes du sexe. Il les dirigeait toutes deux et prenait part à l'enseignement avec autant de zèle et de talent que de succès.

“ Son école de filles était une véritable école normale ; et les examens publics de ces deux écoles étaient regardés comme autant de fêtes littéraires et scientifiques auxquelles les amis de l'éducation de l'endroit, de tout le voisinage, et surtout de la ville de Montréal se rendaient en foule.

“ J'ai rencontré, ajoute-t-il, dans le cours de mes visites en qualité de surintendant de l'éducation, quelques institutrices qui avaient été formées à l'école du Docteur

Labrie, et je puis dire qu'elles faisaient preuve de connaissances exactes et approfondies dans les branches d'instruction qui étaient de leur ressort, et d'un grand talent dans l'enseignement et la tenue de leurs écoles respectives."

Ceux qui ont visité le beau village de Saint-Eustache ont pu admirer la longue et large avenue bordée de tilleuls, qui conduit à la place de l'église. C'est " dans la partie qui avoisine l'église et qui a été consumée " dans l'affaire de 1837, que se trouvait la résidence du Docteur Labrie, " belle maison en pierre à deux étages, ornée d'un superbe portique."

" Sur une pointe parallèle à celle où l'église est construite, en face du jardin du presbytère, se trouvait la maison du Docteur Chénier, autrefois le pensionnat de demoiselles, si célèbre, établi par le Docteur Labrie. C'était une vaste construction en bois, environnée d'une galerie

couverte, et placée dans un site fort agréable ; le confluent des deux rivières est précisément à quelques pas de la porte.....” (1)

On le voit, non seulement le Docteur Labrie avait fait de son académie de filles à Saint-Eustache, une excellente école au point de vue des études, une véritable école normale où se formaient des institutrices de premier ordre, mais il en avait fait un séjour agréable et attrayant pour les élèves : il était vraiment un précurseur pour toutes les bonnes idées modernes en fait d'éducation. Ce que l'on réclame aujourd'hui, et avec raison, c'est que l'école soit irréprochable au point de vue hygiénique, qu'elle soit dans un beau paysage, dans un lieu aimable, où les enfants se sentent attirés de quelque manière, qu'ils y

(1) *Journal des événements arrivés à Saint-Eustache pendant la rébellion du comté du Lac des Deux-Montagnes, etc, par un témoin oculaire.* Montréal 1838, p. 65.

aient de l'air, de l'espace, de beaux points de vue : tout cela se trouvait au pensionnat de Saint-Eustache, maison vaste, confortable et bien aérée, plantations, préaux, site agréable "au confluent de deux rivières."

Chaque été, vers la mi-août — c'était généralement la date où commençaient les vacances, à cette époque, — le village de Saint-Eustache revêtait un air de fête inaccoutumé, et l'on y voyait affluer des visiteurs des endroits les plus éloignés, même de Québec.

"Les examens de l'académie du Docteur Labrie étaient, dit M. Meilleur, de véritables fêtes littéraires : chacun voulait y assister."

Quel triomphe pour la cause de l'éducation populaire ! Comme cette cause avait fait du chemin dans le Bas-Canada !

Laissons parler ici un chroniqueur de l'époque, qui nous fait le récit d'un de ces

examens de Saint-Eustache, celui de 1826 :

“ Les exercices publics de l'école de demoiselles de la Rivière-du-Chêne, sous la direction du Docteur Labrie, ont eu lieu en présence d'une assemblée nombreuse.

“ Aux deux premières séances, les écolières furent examinées sur la grammaire française et la grammaire anglaise, sur l'arithmétique, la mythologie, l'histoire, et la géographie. La seconde classe, principalement composée d'enfants au-dessous de douze ans, montra beaucoup de progrès dans l'étude des grammaires, pour le peu de temps qu'elle s'en était occupée ; mais la première classe fit l'application des règles avec une assurance étonnante. C'est surtout en écrivant sans faute sous la dictée, que ces élèves montrèrent qu'elles savaient mettre en pratique ce qu'elles avaient appris. On admira pareillement la promptitude avec laquelle les calculs

arithmétiques s'exécutèrent, et l'exactitude avec laquelle se firent les réponses sur la géographie et les opérations sur les cartes des différents pays.

“ Ces premiers exercices, entremêlés de quelques pièces de musique, et de quelques conversations dans les deux langues, furent terminés par la représentation de *l'Aveugle de Spa* en anglais.

“ Dans la dernière séance, après que les cahiers d'écriture, les ouvrages de dessin et de broderie, etc., eurent été examinés, on s'occupa principalement de l'usage des globes, de quelques éléments de physique, de la géographie et de l'histoire du Canada, ces deux dernières composées par le Docteur Labrie. On vit avec plaisir mesdemoiselles Labrie, Dumouchel et Lantier parcourir cette vaste étendue de pays que comprend l'Amérique britannique du Nord, et entrer dans quelques détails au sujet du gouvernement, des lois, des pro-

ductions et du commerce de cette partie de l'Amérique septentrionale. L'histoire du Canada commanda ensuite toute l'attention de l'auditoire pendant plus d'une heure, et le récit n'en fut interrompu que pour donner place à des applaudissements mérités, qu'on ne pouvait plus contenir.

“ Cette dernière séance fut terminée par un drame français, aussi composé par le directeur de l'établissement. La justesse de la composition et le jeu parfait des actrices excitèrent le plus vif intérêt parmi les spectateurs, et firent verser des larmes à plusieurs.

“ La distribution des prix couronna ces exercices littéraires, et l'heureuse élève reçut la récompense qu'elle avait méritée, des mains de M. le juge Foucher, président de l'assemblée, qui, dans cette occasion, adressa au Docteur Labrie, aux institutrices et aux écolières un compliment

flatteur, que l'auditoire approuva par de longs applaudissements.

“ Le soir, le Docteur Labrie donna un excellent dîner à quarante personnes de ses amis. Dans le cours de la soirée, il fut prononcé plusieurs bons discours sur l'éducation dans cette province et sur les écoles de la Rivière-du-Chêne en particulier, par MM. le juge Foucher et Louis-Joseph Papineau, par M. Pâquin, curé de la paroisse, par MM. Neilson et Louis Plamondon, de Québec, et par le Docteur Labrie.” ⁽¹⁾

En lisant ce récit, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, du programme d'études de cette académie, de la valeur des institutrices qui la dirigeaient, de la valeur des élèves elles-mêmes, ou du mérite du Docteur Labrie, qui n'avait pas craint de viser à une telle hauteur en fon-

(1) *Bibliothèque Canadienne*, t. III, p. 155.

dant cette école, et qui, pour atteindre son but, ne reculait devant aucun travail, jusqu'à préparer lui-même une *Histoire* et une *Géographie* à l'usage des élèves, jusqu'à composer des drames pour rendre ses examens plus attrayants.

Un examen semblable à celui dont nous venons de parler avait eu lieu l'année précédente (1825), et le chroniqueur qui en avait fait le récit, terminait ainsi son compte-rendu : "L'examen a été suivi d'un dîner donné par le Docteur Labrie à un grand nombre de ses amis, parmi lesquels se trouvaient plusieurs des parents des écolières ; et la fête s'est terminée par un feu d'artifice, et l'ascension d'un ballon qui s'est élevé à plusieurs centaines de pieds ; le tout par les soins et sous la direction de M. J. Genevay ⁽¹⁾. "

Outre l'académie du Docteur Labrie, il

(1) *Ibid*, t. I, p. 123.

y avait encore à Saint-Eustache l'école pour les garçons, tenue par M. Rochon ; je l'ai déjà mentionnée : il y avait aussi une *Ecole latine*, une espèce de collège classique, dirigé par M. Laviolette. ⁽¹⁾ On voit que cette grande et magnifique paroisse n'était pas mal partagée sous le rapport de l'éducation.

L'examen de l'école latine eut lieu peu de jours après celui de l'institution du Docteur Labrie, et le même chroniqueur en fit le récit dans la *Bibliothèque canadienne*. Je ne puis résister au plaisir de citer ici son compte-rendu, où se trouve inséré un passage d'une composition du curé Pâquin. Ce passage nous donne une idée du style un peu ampoulé de l'époque : M. Pâquin se piquait de littérature :

“ Les exercices littéraires de l'école latine de Saint-Eustache ont eu lieu le 5

(1) Il y avait une autre école latine à Boucherville : elle était tenue par M. Bardy.

septembre dernier, en présence d'un auditoire nombreux, composé des principaux habitants du village et des paroisses environnantes. Les élèves y ont répondu avec avantage sur les différentes branches de l'éducation classique, principalement sur les belles-lettres et la rhétorique, et ont prouvé par la facilité avec laquelle ils ont traduit plusieurs auteurs latins, l'application qu'ils avaient apportée à l'étude, ainsi que les soins qui leur avaient été donnés par leur digne instituteur. L'élégance des pièces qui ont été représentées, et surtout le naturel et la morale d'un entretien sur l'éducation, font honneur aux talents reconnus de M. Laviolette. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux le passage suivant d'un entretien entre plusieurs élèves, composé pour l'occasion par M. Pâquin, curé de la paroisse :

“ Si un habile jardinier fait d'une terre

sans culture et hérissée d'épines un jardin délicieux, où règne une éternelle fraîcheur, sous l'ombre des arbres plantés par ses soins, où les fleurs naissent et se reproduisent sous mille formes différentes, sur un fond artistement préparé, où enfin les fruits de l'automne enchérissent sur ceux des autres saisons, mérite l'estime et la récompense de son maître; si le statuaire qui sait tirer par son art, d'un bloc de marbre, les traits, les formes et l'image d'un homme célèbre, d'un ami, d'un bienfaiteur, est digne d'estime et de récompense: que ne mérite pas le précepteur de la jeunesse, qui travaille sur un fond autrement riche et fertile, et capable, comme dit Rollin, de productions immortelles, et dignes de l'attention du Roi de la nature!"

M. Pâquin était un ami zélé de l'éducation. Il encourageait de toutes ses forces l'académie de filles fondée dans sa paroisse. Mais il avait prévu le jour où cette insti-

tution s'éteindrait nécessairement avec celui qui l'avait établie; et lorsque le Docteur Labrie mourut, un magnifique couvent s'élevait à Saint-Eustache pour la remplacer. ⁽¹⁾

Le curé et le docteur, rapprochés par le même zèle pour l'instruction du peuple, étaient aussi liés par le même goût pour les travaux littéraires et les recherches historiques.

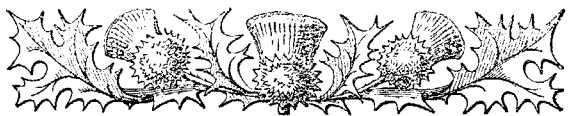
“ Le premier, dit le Docteur Meilleur, écrivit une histoire de l'église de notre pays; l'autre, comme nous l'avons vu, composa une histoire complète du Canada: et malheureusement tous les deux moururent avant d'avoir publié leur travail. Par une

(1) “ La pierre nécessaire pour la bâtisse de cette maison d'éducation, dit le Docteur Meilleur, fut amenée par corvée sur les lieux, en décembre de l'année 1828, et j'ai eu le plaisir d'y prendre part, pendant toute une semaine, en conduisant ma propre voiture. Les principaux habitants du village de Saint-Eustache en firent autant, ayant à leur tête leur digne curé.” (*Mémorial de l'Education*, p. 196.)

coïncidence encore plus fâcheuse, les manuscrits de l'un et de l'autre devinrent la proie des flammes : celui du Docteur Labrie, durant les troubles de 1838 ; celui de M. Pâquin, en 1852, lors de l'incendie de l'évêché de Montréal, où ce travail avait été déposé après la mort de l'auteur."

M. Jacques Pâquin, né à Deschambault en 1791, et ordonné prêtre en 1814, était décédé à Saint-Eustache en 1847 à l'âge de cinquante-six ans.





CHAPITRE IX

ÉCRITS POLITIQUES DU DOCTEUR LABRIE

Labrie élu député des Deux-Montagnes.—Opuscule sur la constitution britannique.—A propos de Walter Scott.—Quelques lignes de M. Thiers.—La constitution anglaise et l'acte impérial de 1791.

Médecin, juge de paix, instituteur, ou plutôt directeur de maisons d'éducation, le Docteur Labrie était encore "chirurgien du second bataillon de la milice d'élite et incorporée." ⁽¹⁾

"Il était, dit le Docteur Meilleur, pendant la guerre de 1812 avec les États-

(1) C'est ainsi qu'il est désigné dans l'acte de baptême de l'un de ses enfants. (*Registres de Saint-Eustache pour 1813.*)

Unis, le médecin du second bataillon de milice incorporée, et il remplissait les devoirs de sa charge toujours avec empressement, habileté et charité.”

La confiance de ses compatriotes lui imposa de nouvelles fonctions. On le pria, en 1827, de se porter candidat pour représenter le comté des Deux-Montagnes (alors comté d'York) à la chambre d'assemblée. Il céda aux instances de ses amis, et fut élu.

C'est l'année même de son entrée en parlement qu'il publia, à Montréal, son opuscule sur la constitution britannique, le seul ouvrage vraiment authentique que nous ayons de lui, et signé de son nom. Parmi les articles du *Courrier de Québec* et de la *Bibliothèque Canadienne*, il y en a sans doute un grand nombre qui sont sortis de sa plume; mais comme ils n'ont pas de nom d'auteur, on ne peut les lui

attribuer que d'une manière plus ou moins probable.

Le titre de l'opuscule est très long, tel qu'on les écrivait généralement à cette époque : *Les premiers rudiments de la Constitution britannique, traduits de l'anglais de M. Brooke ; précédés d'un Précis historique ; et suivis d'Observations sur la Constitution du Bas-Canada, pour en donner l'histoire et en indiquer les principaux vices, avec un aperçu de quelques-uns des moyens probables d'y remédier. Ouvrage utile à toutes sortes de personnes, et principalement destiné à l'instruction politique de la jeunesse canadienne, par Jacques Labrie, M. P. P.—Montréal, chez James Lane, 29, rue Saint-Paul, 1827.*

L'instruction politique de la jeunesse canadienne ! Comme le Docteur Labrie comprenait bien les besoins de son temps ! Comme cet homme était en avant de son siècle !

L'esquisse de la constitution britannique, elle-même, n'est qu'une traduction de l'anglais de M. Brooke, mais une traduction bien faite, qui montre que l'auteur possédait parfaitement la langue anglaise : il s'y était perfectionné, sans doute, durant son séjour à Edimbourg.

Du reste, l'anglais était enseigné, au Canada, dans les collèges et dans les écoles de tous les villages importants. Il y avait depuis longtemps une école anglaise à Québec.

On lit dans le *Courrier de Québec* :

“ L'évêque Hubert (1788-97) a soutenu durant plusieurs années, à ses propres frais, une école anglaise, où les jeunes gens étaient instruits gratis.”

Mgr Hubert parlait lui-même de son école dans un mémoire en date de 1794 :

“ L'évêque actuel, disait-il, entretient à ses frais dans la ville épiscopale une école

anglaise, où les enfants sont admis gratuitement et fournis de livres.”

Chose singulière, l'esquisse politique de M. Brooke est tirée d'un roman ⁽¹⁾ intitulé *The Fool of Quality*. “ Dans cet ouvrage, où l'utile est joint à l'agréable, dit Labrie, le pinceau ferme et vigoureux du sensible Brooke, dont toutes les

(1) Que sont les romans de Walter Scott, sinon de magnifiques tableaux historiques ? Celui d'*Ivanhoe*, par exemple, nous présente d'une manière admirable le grand drame de la conquête de l'Angleterre par les Normands et ses terribles conséquences pour la race anglo-saxonne qu'ils subjuguèrent.

“ Les amateurs d'études historiques, dit M. de Pontmartin, voyaient dans ce romancier le précurseur, le révélateur, l'initiateur d'une réforme radicale dans la façon d'écrire l'histoire, réforme qui se reflétait dans les œuvres d'Augustin Thierry ou de M. de Barante.” (*Mes Souvenirs*, t. II, p. 3.)

“ Le cri de douleur des Saxons dépossédés, dit à son tour le duc de Broglie, est arrivé jusqu'à nous à travers les âges, et il a trouvé de nos jours un écho touchant et inattendu dans l'admirable roman *Ivanhoe* de Walter Scott, qui est un vrai poème ; et cet écho s'est prolongé dans les écrits immortels de notre Augustin Thierry, dont les récits, conformes

productions respirent la plus sublime morale, le saint amour de la patrie, le dévouement à la cause sacrée de l'humanité et de la liberté, donne à la jeunesse une esquisse courte mais parfaite de la Constitution.....”

Brooke traite d'abord du *Roi*, puis de l'*Aristocratie* ou second état, ensuite du *Tiers état* ou branche démocratique, puis enfin des *Trois états réunis en parlement*. Tout cela est renfermé dans une quinzaine de pages.

Mais cette esquisse est précédée d'un magnifique résumé de toute l'histoire politique de l'Angleterre depuis l'époque de la domination romaine jusqu'à Guillaume

à toute la sévérité de l'histoire, ont pourtant la grâce des plus touchantes fictions et le charme des plus beaux vers.” (*Le Correspondant* de 1869, t. I, p. 1103.)

“Walter Scott, écrit Augustin Thierry lui-même, l'homme que je regarde comme le plus grand maître qu'il y ait jamais eu en fait de divination historique.” (*Lettres sur l'Histoire de France*, p. 295.)

de Hollande ; elle est suivie d'observations sur la constitution du Bas-Canada telle qu'établie par l'acte de 1791 : et ces deux parties de l'opuscule, sans compter l'introduction, qui est assez longue, sont l'œuvre du Docteur Labrie lui-même.

Citons d'abord quelques passages de l'introduction : on y voit que l'auteur ne manquait pas de verve. Il vient de parler de l'époque où les Canadiens ne s'entendaient pas entre eux, parce qu'ils ne connaissaient pas les droits que leur assurait la constitution anglaise :

“ Combien, à cette époque, dit-il, un ouvrage élémentaire sur la constitution fût venu à propos ! Qu'il eût rendu de services ! Je le savais ; j'en avais tous les jours la preuve dans mes conversations avec ceux que les affaires, le hasard ou le goût me faisaient rencontrer. Je soupirais après le moment qui nous mettrait en possession d'un pareil ouvrage. . . , lorsque,

l'hiver dernier, un monsieur nous l'annonça dans la *Bibliolhèque Canadienne*.

“ J'étais heureux ; je touchais au moment de voir mes vœux accomplis. Plein de cet espoir, j'attendais l'ouvrage avec impatience, lorsqu'enfin il arriva. Je l'ouvre avec hâte... je lis... Quelle ébauche informe ! Elle fut loin de répondre à mon attente. Je n'y trouvais rien de ce que je cherchais, mais, en revanche, beaucoup de notions étranges, nouvelles, erronées : tout, jusqu'au début, m'y parut extrêmement singulier.

“ Je ne pus voir à quelle fin l'auteur introduit son sujet par nous apprendre, qu'avant la Révolution, la France avait une constitution ; et cela, sans le soupçonner, car les Français se trouvèrent bien embarrassés quand il leur fallut définir ce que c'était que leur constitution. Avoir une constitution, et ne pas le savoir, et

n'être pas en état d'en donner une définition, voilà quelque chose d'étrange ! ”

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le Docteur Labrie s'accorde ici parfaitement avec M. Thiers. Voici ce que dit le grand historien de la Révolution :

“ L'objet de la convocation de l'assemblée constituante était la réforme de l'Etat, c'est-à-dire, l'établissement d'une constitution, dont la France manquait, malgré tout ce que l'on a pu dire. Si l'on appelle ainsi toute espèce de rapports entre les gouvernés et le gouvernement, sans doute la France possédait une constitution ; un roi avait commandé, et des sujets obéi..... Mais il n'y avait aucune loi qui assurât la responsabilité des agents du pouvoir, la liberté de la presse, la liberté individuelle, toutes les garanties enfin qui, dans l'état social, remplacent la fiction de la liberté naturelle.” ⁽¹⁾

(1) *Histoire de la Révolution française*, t. I, p. 76.

Le Docteur Labrie continue avec une fine ironie :

“ Je ne fus pas moins surpris, scandalisé même, de voir un peu plus loin ce génie créateur de constitutions singulières avancer hardiment que la Grande Charte *n'offre aucune trace de la constitution britannique*. Jusqu'à lui, on avait toujours cru qu'elle en formait la base, et que, pour l'amener à perfection, on n'avait eu besoin que d'expliquer et de développer, en les étendant, dans des lois subséquentes, les grands principes qui y sont énoncés ; c'est au moins le jugement qu'en ont porté MM. Hume, Blackstone, DeLolme et plusieurs autres bons écrivains. Mais grâce aux grandes découvertes de M. C. D'E., tous ces hommes vont perdre leur réputation usurpée ; car, d'après lui, ce n'est qu'au détronement de Jacques II qu'il faut rapporter l'origine de la constitution britannique. Quelle agréable nouvelle ! quelle

utile esquisse ! Combien en faudrait-il de semblables pour nous conduire à la connaissance de nos droits ? ”

Vers la fin de l'introduction, la plume de l'auteur change d'allure, et devient presque lyrique. Il s'agit de la guerre de 1812 et de notre excellent gouverneur, sir Georges Prévost : ⁽¹⁾

“ La guerre avec les Etats-Unis, dit-il, vint réunir tous les esprits vers un même but, celui de la défense commune, à laquelle chacun se porta avec une ardeur qui confondit nos injustes calomniateurs. Encore une fois la vérité l'emporta sur le mensonge ; elle passa l'océan ; et, mieux informé, le monarque nous remercia de lui avoir conservé ce pays, superbe et précieux joyau de sa triple couronne.

(1) Il était suisse d'origine, comme Haldimand, mais n'avait pas le même caractère. J'ai vu à Lausanne, une rue qui porte le nom de Haldimand ; j'eusse préféré y rencontrer quelque souvenir de sir George Prévost.

“ Après ce glorieux témoignage il semblait juste d’espérer qu’aucun nuage n’obscurcirait de nouveau notre horizon politique. L’estime mutuelle et l’harmonie parfaite devaient naturellement faire le partage de toutes les classes des sujets de Sa Majesté en cette province.

“ Mais, ô fragilité des calculs humains ! A peine la paix avait-elle réconcilié les deux nations, à peine nos guerriers avaient-ils revu leurs foyers domestiques, que la calomnie renaissant de ses défaites, vint répandre son poison subtil sur les discours et les intentions de ces mêmes patriotes dont le sang venait de couler pour le monarque et pour la patrie !

“ Pour mieux assurer son succès, elle osa même attaquer le général qui avait dirigé les coups de leur bonne volonté et de leur bravoure ; et, ce qu’il y a de plus étrange, ce que la postérité pourra difficilement croire, c’est que celui qui avait

conservé cette terre à l'empire, celui auquel tous les Canadiens décernaient une couronne civique, se vit réduit, comme un vil coupable, à supporter les fatigues d'une route longue et pénible, pour aller se justifier de méconduite, quand, dans nos cœurs, nous lui dressions des arcs de triomphe."

Le Précis historique de la constitution anglaise débute par une page magistrale, vraiment digne d'Augustin Thierry :

" Peu de royaumes, dit le Docteur Labrie, ont éprouvé les commotions fréquentes et terribles qui ont agité l'Angleterre, depuis qu'abandonnée à elle-même par les Romains, elle devint la proie des hordes guerrières que vomirent contre elle les parties septentrionales de l'Europe. Presque toujours en lutte avec la France, contre laquelle elle éprouva des fortunes diverses, elle eut encore le malheur de se voir déchirer le sein, d'abord par la rivalité

des maisons d'York et de Lancastre, pour la possession de la couronne, puis par les dissensions qu'enfantèrent, sous les Tudors, la réforme religieuse, et, sous les Stuarts, le besoin et la recherche de la liberté par le tiers état.

“ On s'étonne qu'après tant de massacres et tant de sang répandu, qu'après les revers essuyés tant au dehors qu'au dedans des limites que lui a assignées la nature. . . ., elle ait pu guérir ses plaies, et renaître, pour ainsi dire, de ses ruines, plus fraîche et plus puissante qu'elle n'était avant ses malheurs. A quoi faut-il attribuer ce phénomène singulier ? Serait-ce à la plus grande perfection de ses habitants ? La Providence les a-t-elle doués de plus de prudence, de sagesse et de raison que n'en ont les peuples qui les avoisinent ? C'est un compliment que nous n'oserions hasarder : et tout avantageuse que soit l'opinion que nous de-

vrions avoir des Anglais, comme nation, il n'en faut pas moins admettre que l'histoire nous les montre sujets, comme les autres peuples, aux infirmités et aux passions humaines qui tendent continuellement à saper les institutions politiques, même celles qui nous semblent reposer sur les bases les plus solides.

“ Nous préférons donc, avec plusieurs écrivains illustres, regarder la grande puissance de l'Angleterre comme le résultat de l'influence qu'a eue sur ses destinées la nature particulière de sa constitution, de cette belle fabrique politique, où tout, jusqu'à son origine, a de quoi nourrir la curiosité et commander le respect et l'admiration de l'observateur. . . . ” ⁽¹⁾

(1) “ Ces institutions, si défectueuses, mais si vivantes, ont suffi pour faire du peuple anglais, malgré sa faiblesse naturelle, le peuple le plus heureux et le plus puissant du monde. ” (*L'Europe en 1789*, par Léonce de Lavergne).

Puis il fait l'historique de cette constitution ; et, dans le cours de son récit, caractérise par quelques mots bien frappés chacun des règnes des différents souverains anglais, entre autres ceux d'Edouard I, de Charles I, de Charles II et de Jacques II :

“ Edouard I, dit-il, fut celui des rois d'Angleterre qui le premier chercha à s'étayer de l'influence que pourraient lui donner, dans la grande assemblée de la nation, les lumières et les richesses du peuple. Il chargea les shérifs des bourgs et des villes des différents comtés, de les prier de se choisir des représentants et de les envoyer prendre place au parlement, en 1295. C'est à cette date qu'il faut reporter l'origine légale de la Chambre des Communes. . . .

“ Charles I finit par recevoir sur l'échafaud la punition de l'aveugle entêtement qui l'empêcha de se mettre au niveau des

temps et de se conformer aux désirs de ses peuples. . . .

“Gâté par les appâts et par l’usage immodéré des plaisirs, Charles II négligea les affaires, ou y apporta des prétentions qui lui aliénèrent ses peuples et préparèrent la chute entière de sa race dans la personne de Jacques II.

“ Ne pouvant se résoudre à se contenter des pouvoirs constitutionnels auxquels on voulait le restreindre, ce monarque, plus dévôt qu’habile, prit le parti peu glorieux de laisser furtivement ses états, et de se retirer sur le continent, où il ne tarda pas à apprendre que, prenant sa fuite pour une abdication volontaire du trône, ses sujets lui avaient donné un successeur dans la personne de Guillaume de Hollande.”

Je ne veux pas abuser des citations, et ne ferai qu’un court extrait des *Observations* du Docteur Labrie sur la constitution du Bas-Canada telle que créée par

l'acte impérial de 1791. L'auteur met en regard cette constitution et la constitution anglaise, et trouve que le principal défaut de la nôtre est dans la composition vicieuse de notre conseil législatif :

“ Qu'attendre, dit-il, d'un corps anormal et antipathique aux principes de la constitution britannique, dans lequel le roi appelle à vie qui bon lui semble, sans exiger souvent d'autre qualification que celle d'avoir su plaire à un gouverneur en le flattant? Qu'attendre d'une chambre que l'on peut remplir d'hommes qui ne tiennent au pays ni par l'étendue de leurs propriétés, ni par l'éclat de services rendus, encore moins par l'illustration d'un nom ancien ou par aucun autre genre d'influence personnelle? ”

Puis il ajoute :

“ Nous n'avons donc point une constitution modelée sur celle de l'Angleterre. Elle n'est point propre à faire notre bon-

heur, comme celle d'Angleterre fait celui des Anglais : ce n'est, au contraire, qu'un simulacre de constitution, où deux des colonnes agissant dans le même sens deviennent trop fortes et trop pesantes pour la troisième. L'édifice doit donc s'écrouler tôt ou tard, à moins qu'alarmée du malheur qui nous menace, la métropole, à laquelle nous devons demander le remède à nos maux, ne vienne à notre secours, et ne rétablisse l'équilibre, en corrigeant ce que le second état a de défectueux dans sa composition. De toutes manières, elle devra prohiber, sous les peines les plus rigoureuses, l'alliance inconstitutionnelle des conseils exécutif et législatif."

Le Docteur Labrie nous montre ensuite la constitution du Bas-Canada fonctionnant d'une manière plus ou moins heureuse pour les Canadiens, suivant le caractère des différents gouverneurs :

" Quand le bien se fait, dit-il, c'est par-

ce que les gouverneurs le veulent ; et pour l'effectuer, ils n'ont besoin que de se ranger du côté de la constitution. Le contraire arrive-t-il ? La marche des affaires est-elle interrompue ? C'est qu'ils se sont unis au conseil contre la chambre, c'est que la constitution est lésée : et elle n'est lésée que parce qu'elle porte dans son sein les éléments de cette lésion, savoir, la composition vicieuse de l'une de ses parties constituantes....

“ Pliable au désir des gouverneurs, qui le composent et l'entretiennent pour être l'organe de leurs volontés, le conseil suit leur dictée et se porte au bien avec la chambre, lorsque le gouverneur y est lui-même enclin ; et alors, les trois branches étant d'accord, la constitution a son plein effet.

“ Mais le gouverneur est-il méchant, peu instruit ? ou, homme faible, prête-t-il une oreille docile aux conseils des ambi-

tieux et de calomniateurs, il en est tout de suite obsédé, il tombe dans leurs vues, et avec lui l'officieux conseil : tous deux alors s'unissent contre la chambre, qui, forte et vigoureusement constituée, oppose une noble résistance, garantit ses constituants de mauvaises lois, mais ne peut faire le bien ni apporter de remède efficace aux nombreux abus qui résultent de l'union des deux autres branches.....”





CHAPITRE X

LE DOCTEUR LABRIE AU PARLEMENT

Principes constitutionnels sur le contrôle du revenu public.—Le gouverneur Dalhousie proroge la Chambre.—Destitution de Labrie comme officier de milice.—Il est réélu député.—Nouvelle prorogation de la Chambre.—Mission de MM. Viger, Neilson et Cuvillier en Angleterre.—Rapport du Comité de la Chambre des Communes sur les affaires canadiennes.—Plaintes contre Dalhousie.

Le gouverneur qui était, à cette époque, à la tête de l'administration canadienne était le comte de Dalhousie⁽¹⁾; et l'on venait d'avoir un exemple frappant du vice radical de la constitution de 1791,

(1) Gouverneur du Canada de 1820 à 1828.

surtout lorsqu'elle était appliquée par un gouverneur jaloux de l'usage strict de son droit légal. L'incident eut lieu à l'occasion de la question des subsides.

Aujourd'hui que nous jouissons du vrai régime constitutionnel, dans sa forme authentique, le gouvernement responsable, il semble si naturel que le parlement ait le contrôle absolu de tous les revenus publics, que nous pouvons difficilement nous figurer le contraire. Les ministres ne peuvent dépenser un seul denier de ces revenus, sans l'assentiment de la chambre : ⁽¹⁾ s'ils violent cette loi, devenue élé-

(1) Il y a longtemps que cette maxime : le peuple a droit d'être consulté sur l'emploi des deniers publics, est en vigueur. Lorsque Guillaume le Conquérant forma le projet de descendre en Angleterre pour l'assujétir à sa couronne, il réunit les hauts seigneurs de Normandie (1066), parmi lesquels était son frère utérin, l'évêque de Bayeux, et leur demanda leur avis. Ils lui promirent leur appui. " Mais ce n'est pas tout, lui dirent-ils ; il vous faut demander aide et conseil à la généralité des habitants de

mentaire, ils s'exposent à perdre la confiance de la chambre, et par là même le pouvoir, car les deux choses sont corrélatives. Les ministres sont responsables au peuple, représenté par ses députés : si le peuple leur retire sa confiance, le gouverneur en choisit d'autres. La personne et l'autorité du gouverneur lui-même ne sont jamais en cause.

Il n'en était pas de même du temps du Docteur Labrie. L'exécutif était tout à fait indépendant de la chambre d'assemblée, où il n'avait pas même un seul représentant. ⁽¹⁾ Les ministres, nommés

cé pays ; car il est de droit que qui paie la dépense soit appelé à la consentir." (*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, Augustin Thierry, t. I, p. 175).

"Le principe fondamental de toute liberté politique, écrit le duc de Broglie, est le droit du contribuable à voter lui-même les impôts qu'il doit payer." (*Le Correspondant* de 1869, t. I, p. 1114).

(1) Le gouverneur transmettait ses messages à la chambre par son secrétaire. Philippe Panet, député

par le gouverneur, ne dépendaient que de lui; et par suite c'est lui aussi que le peuple tenait responsable de leurs actes. La plupart siégeaient dans ce conseil législatif, dont le Docteur Labrie a fait un tableau si vrai, et qui n'était pas moins impopulaire que l'exécutif.

La chambre avait-elle, du moins, quelque moyen de contrôler efficacement les actes de l'administration? Aucun. Elle pouvait bien diminuer les impôts, restreindre la dépense: c'est le pays, alors, qui en souffrait. Mais il y avait une partie du revenu public dont la couronne prétendait avoir la jouissance, en vertu de l'acte impérial de 1774; et, de fait, le gouverneur du Canada en disposait absolument: il se payait à même ce revenu,

de Montmorency, fut appelé à l'exécutif, durant la session du 15 novembre 1831 au 25 février 1832, et devint le premier ministre-député. C'est lui qui fut ensuite à la chambre l'organe du gouvernement. (*History of Lower Canada*, Christie, t. III, p. 385).

ainsi que les ministres et tous les principaux fonctionnaires publics.

C'est de cette partie du revenu public que la chambre ne cessait de revendiquer le contrôle ; et elle le fit surtout d'une manière énergique, au printemps de 1827. Dalhousie lui ayant soumis les comptes publics et le budget sous une forme qui impliquait la reconnaissance de ce prétendu droit de la couronne :

“ Cette chambre, répondit-elle, ne reconnaît et ne sanctionne aucun paiement, fait à même le revenu public de la province, qui n'a pas été ordonné par un acte de la législature, ou fait suivant ses désirs. Elle n'en demeure pas moins disposée à accorder les subsides pour l'année courante, pourvu que ce soit dans la forme suivie en 1825. Mais dans l'état où ils lui sont soumis maintenant, elle ne peut les voter.”

Irrité de ce refus, Dalhousie adresse

aux députés de vifs reproches et proroge les chambres, puis, quelques mois après, dissout le parlement, et en appelle au peuple.

Les élections se firent en juillet. L'excitation populaire était à son comble. Partout se tenaient des assemblées pour discuter la conduite du gouverneur, approuver celle de la chambre, et soutenir les droits du peuple.

Une fois lancé dans la voie de l'arbitraire, on ne sait plus où s'arrêter. Au lieu de chercher à apaiser les esprits, Dalhousie les irrite davantage. La chambre, prorogée inopinément, a laissé plusieurs lois à l'état de projet : elle n'a pas eu le temps de renouveler la loi de milice qui vient d'expirer. Le gouverneur en profite pour ressusciter de vieilles ordonnances qui remontent à quelques années avant la constitution de 1791, ordonnances impopulaires, qui obligent tout citoyen de

quinze à soixante ans de s'enrôler et de passer en revue à des époques déterminées. Puis il enjoint aux officiers de milice de fixer le jour où leurs compagnies devront se réunir.

On l'informe que beaucoup d'officiers subalternes, usant de leurs droits de citoyens, ont pris part aux assemblées où l'on a discuté et réprouvé sa conduite. Il ordonne aussitôt qu'ils soient destitués de leurs charges ; et cet ordre odieux est exécuté sans merci. C'est ainsi que le Docteur Labrie, chirurgien du premier bataillon du comté d'York, les deux Mondelet, Louis Bourdages, Vallières de Saint-Réal, Louis-Joseph Papineau, Louis-Michel Viger, et un grand nombre d'autres se voient subitement dégradés et réduits au rang de de simples miliciens.

Le cas du Docteur Labrie était particulièrement intéressant. Son officier supérieur, le lieutenant-colonel Dumont, qui

l'avait dénoncé " comme encourageant des assemblées publiques qui tendaient à exciter le mécontentement du peuple, " était le député même du comté. Il reçut la récompense ordinaire des délateurs, à savoir beaucoup d'éloges et de remerciements de la part de l'autorité civile. Mais le peuple lui voua son mépris.

Avec son ancien collègue, Simpson, partisan comme lui de l'administration, il briguaient de nouveau les suffrages des électeurs du comté d'York : le Docteur Labrie et M. Jean-Baptiste Lefebvre ⁽¹⁾ étaient

(1) M. Lefebvre périt, deux ans plus tard, d'une manière tragique : " Le 3 août 1829, J.-Bte Lefebvre, écuyer, M. P., M. Chénier, son oncle, M. et Mlle Sarault, tous de Vaudreuil, se sont noyés en descendant les rapides de Lachine dans un bateau. Les corps ont été retrouvés depuis, en différents endroits, et transportés à Vaudreuil, pour y être inhumés. Cet accident déplorable doit être un avis à ceux qui préfèrent la route du fleuve à celle du canal Lachine, de ne pas s'y embarquer sans s'être pourvus de guides sûrs et expérimentés." (*Bibliothèque Canadienne*, t. IX, p. 84.)

les candidats du parti populaire. La lutte, très vive dans tout le pays, le fut spécialement dans le comté d'York : il y eut des rixes à Saint-Eustache. Mais le parti populaire triompha.

L'assemblée législative est convoquée dans l'automne, le 20 novembre. L'ancien orateur, M. Papineau, est réélu. Le gouverneur, mécontent de ce choix, proroge de nouveau le parlement.

C'est dans ces circonstances que le Docteur Labrie publia son opuscule sur la constitution britannique : il ne pouvait venir plus à propos, et comme il était écrit avec autant de modération que de compétence, il produisit un heureux effet.

Le parlement, prorogé inopinément par Dalhousie le 23 novembre 1827, ne fut convoqué que le 21 novembre de l'année suivante, par son successeur sir James Kempt. Le pays resta donc sans subsides, sans législation, sans véritable gouverne-

ment constitutionnel, à partir du 7 mars 1827 jusqu'au 21 novembre 1828, c'est-à-dire plus de vingt mois.

Dans l'intervalle, les députés canadiens ne demeurèrent pas inactifs : l'opinion populaire fut fortement remuée, et l'on signa de nombreuses pétitions au parlement anglais pour exposer tous les griefs des Canadiens contre l'administration de lord Dalhousie. L'une de ces pétitions portait 87,000 signatures ⁽¹⁾. Dans le mois de février 1828, MM. Denis-Benjamin Viger, Neilson et Cuvillier furent députés

(1) Il n'y avait que 9,000 *vraies* signatures : le reste était *des croix*. Le ministre des colonies, M. Huskisson, profita de ce fait pour juger défavorablement l'état de l'éducation en Canada. (*History of Lower Canada*, t. III, p. 176). Le jugement ne semble pas juste. Les 9,000 signatures ne représentaient pas la proportion de ceux qui auraient pu signer leur nom. On sait, en effet, que dans ces circonstances, un très grand nombre de personnes qui pourraient absolument signer, ne veulent pas s'en donner la peine, et se contentent de permettre qu'on appose leur nom.

à Londres pour porter ces petitions, et les appuyer auprès du gouvernement anglais.

Le Docteur Labrie dut se réjouir, lorsqu'il vit les intérêts canadiens confiés à ces trois hommes distingués, à son ami Viger surtout, dont il connaissait la haute sagesse. De fait, leur mission fut couronnée d'un grand succès. La chambre des communes nomma un comité spécial de vingt et un membres ⁽¹⁾ pour s'occuper des pétitions des Canadiens, et ce comité fit un rapport qui nous fut très favorable. Jamais peut-être dispositions plus conciliantes ne fleurirent au sein d'une puissante métropole à l'égard d'une colonie de race étrangère. La chambre d'assemblée

(1) Il y a deux noms, surtout, qui méritent de n'être jamais oubliés : Sir James Macintosh et Henri Labouchère. La chambre d'assemblée du Bas-Canada leur vota des remerciements pour l'intelligence et l'habileté avec lesquelles ils soutinrent les droits politiques des Canadiens-Français.

du Bas-Canada le reconnut solennellement quelques mois plus tard.

“ Ce comité, dit-elle, faisant preuve de talent et de patriotisme d’une manière frappante, et joignant la science générale du droit public et constitutionnel à une connaissance particulière de la situation des deux Canadas, a formellement approuvé presque toutes les réformes que sollicitaient le peuple canadien et ses députés, et qu’ils réclament encore de toutes leurs forces.”

De son côté, Dalhousie ne restait pas inactif. Il continuait à destituer sans merci les officiers de milice, ainsi que les juges de paix qui se montraient peu favorables à son administration. De nombreuses poursuites étaient intentées contre les éditeurs de journaux qui critiquaient sa conduite. Tout cela n’était pas de nature à calmer l’agitation populaire : elle était à

son comble. Dans tous les principaux centres, on signait des pétitions à la chambre d'assemblée pour exposer ses plaintes et demander des réformes.

Ces pétitions furent soumises au parlement, aussitôt après sa convocation, dans l'automne de 1828. L'une d'elles venait du comté des Deux-Montagnes, et fut présentée par le Docteur Labrie : M. Christie la cite comme le modèle de toutes les autres. J'en donnerai deux courts extraits qui ont rapport, au moins indirectement, au Docteur Labrie : l'un regarde la destitution des officiers de milice :

“ Le comte de Dalhousie a pris sur lui de ressusciter de vieilles ordonnances, depuis longtemps annulées par la législature provinciale, exerçant ainsi un pouvoir législatif que la constitution n'accorde qu'aux trois branches du parlement.... Toujours guidé par les mêmes principes despotiques, il a destitué de leurs charges,

en sa qualité de commandant en chef de la milice, des officiers qui n'avaient pas jugé à propos de faire son éloge auprès des électeurs de la province. Nulle part ces abus de pouvoir n'ont été plus criants que dans le comté d'York, où l'on a vu de très dignes citoyens, occupant, à la grande satisfaction des habitants, des situations soit dans la magistrature, soit dans la milice, privés de leurs charges, parce que le lieutenant-colonel Dumont et d'autres amis de l'administration les ont malicieusement accusés de déloyauté envers la couronne. Et, cependant, ces citoyens n'ont rien fait de plus que d'exercer le droit incontestable de tout sujet anglais, de se plaindre des abus et de s'adresser au roi et au parlement pour y mettre fin. Sous des prétextes illégaux et frivoles, ces officiers ont été punis et outragés, ou plutôt, c'est le peuple lui-même qui s'est vu outragé, car on l'a privé des services de

ceux qui possédaient sa confiance, pour lui imposer d'autres personnes qu'il ne peut pas respecter, et qui, dans le cas où la milice sera réorganisée par une nouvelle loi, ne seront pas qualifiées pour la position qu'on leur a donnée."

Un autre passage de la pétition présentée à la chambre par le Docteur Labrie, de la part du comté des Deux-Montagnes, nous révèle quelque chose des mœurs électorales de l'époque :

" Nous ne voulons cacher, disaient les pétitionnaires, aucun des abus criants qui sont venus à notre connaissance, et dont nous avons souffert nous-mêmes. Voici un fait que nous croyons devoir mentionner. Aux dernières élections pour le comté d'York, le lieutenant-colonel Dumont et John Simpson, écuyer, tous deux candidats, ont, sans aucune nécessité, sans la moindre excuse, fait prêter serment à tous les électeurs qui se sont présentés pour

voter. C'est une pratique qui n'est nullement conforme à l'esprit de la loi. La loi permet sans doute de faire prêter serment quand il y a quelque doute raisonnable au sujet de la qualification des électeurs. Mais n'est-ce pas une moquerie, que des citoyens âgés, qui ont blanchi sous le poids des ans, soient forcés par un candidat de jurer qu'ils ont atteint leur vingt et unième année ? Une telle pratique ne peut être regardée que comme un abus pernicieux et une profanation de la sainteté du serment. ”





CHAPITRE XI

LE DOCTEUR LABRIE AU PARLEMENT (*suite*)

Labrie et la loi d'éducation de 1829.—Les députés, inspecteurs d'écoles.—Labrie, et M. Neilson.—Sir James Kempt.—La question des biens de Saint-Sulpice.—Ce qu'était Labrie comme député.—Il se sépare de M. Papineau.

Je n'ai pas l'intention d'examiner en détail la carrière politique du Docteur Labrie. Elle fut courte—il ne siégea en chambre que trois sessions ⁽¹⁾;—mais elle

(1) La première, du 21 novembre 1828 au 14 mars 1829 ; la deuxième, du 22 janvier au 26 mars 1830 ; la troisième, du 27 janvier au 31 mars 1831. Il y eut, en octobre 1830, de nouvelles élections générales, occasionnées par la mort de Georges IV, et le Docteur Labrie fut réélu dans son comté. Il mourut dans l'automne de 1831.

fut bien remplie, car il prit part à beaucoup d'actes de législation extrêmement importants pour l'avenir du pays, tel que la loi pour l'érection de plusieurs phares dans le golfe et dans le fleuve Saint-Laurent, afin de rendre la navigation plus sûre, et la loi pour favoriser l'ouverture de grands chemins de colonisation.

Deux causes ne pouvaient manquer d'occuper en chambre l'attention du Docteur Labrie : l'intérêt de la profession à laquelle il appartenait, puis la cause sacrée de l'éducation. Il donna son concours aux lois sages qui furent présentées à ce sujet.

“ Un de ses premiers soins, dit le Docteur Tessier, fut de travailler à relever la profession dont il était un ornement, de l'état abject où elle était restée depuis la découverte du pays.... C'est au Docteur Labrie et à ses collègues médecins de la chambre d'assemblée que nous sommes redevables d'avoir enfin réussi à instituer

ces tribunaux qui sont maintenant chargés de veiller à l'honneur de la profession médicale. . . . ”

Quant à l'éducation, une excellente loi fut présentée en chambre, en 1829, pour favoriser l'établissement d'écoles élémentaires dans tous les comtés du pays. Cette loi accordait une aide généreuse pour la construction des maisons d'école et pour le paiement des instituteurs. Elle subventionnait aussi certaines institutions établies pour l'enseignement secondaire.

“ On accordait, dit M. Chauveau, ⁽¹⁾ des pouvoirs assez étendus à des visiteurs qui n'étaient autres que les membres du conseil et de l'assemblée législative pour tout le comté, les curés ou ministres pour leur paroisse respective, et les plus anciens juges de paix et officiers de milice. . . .

“ C'était alors, ajoute-t-il, l'âge d'or de

(1) *L'Instruct. publique au Canada*, pp. 66 et 350.

l'instruction publique. Les membres du parlement étaient eux-mêmes inspecteurs d'écoles gratuitement ⁽¹⁾ et distribuaient des récompenses aux élèves."

Non seulement le Docteur Labrie prit une part importante à la préparation de cette loi d'éducation, mais une fois qu'elle fut sanctionnée par la législature, il travailla de toutes ses forces à son exécution. On le vit alors parcourir avec une activité étonnante les différentes paroisses de son comté, ouvrir des écoles, les visiter, les diriger lui-même au besoin, comme il avait fait pour l'académie de Saint-Eustache : et tout cela avec un désintéressement parfait, se trouvant suffisamment récompensé par la joie qu'il éprouvait de voir enfin réalisé le rêve de toute sa vie,

(1) Ce ne fut même que dans la session de 1831 qu'ils se votèrent une indemnité parlementaire. Jusque-là les députés ne recevaient rien pour leurs services en chambre.

l'instruction mise à la portée du peuple et favorisée par le gouvernement du pays.

La politique réserve souvent à ceux qui s'y livrent bien des déceptions. Voici quelques réflexions que communiquait Labrie à un de ses amis, à la suite de la première session à laquelle il avait pris part :

“ Les grands et larges travaux de notre législature n'ont pas produit à beaucoup près les heureux résultats qu'on en attendait. Les lois un peu importantes ont été réservées pour la sanction royale, c'est-à-dire pour les calendes grecques, car c'est la conclusion que l'on doit tirer de l'expérience que nous avons du passé. Sur les soixante-douze bills sanctionnés, il n'y en a pas trois qui soient d'un intérêt général. On dirait que nos représentants ont voulu s'étourdir, en prenant beaucoup de besogne de détail pour se faire excuser d'avoir négligé les grandes questions.

“ On murmure beaucoup ici de n'avoir

pas de bill de milice. Quoi ! dans quatre mois, M. Neilson, qui s'était volontairement chargé de cette mesure, n'a pas pu faire plus tôt rapport d'un bill quelconque ? Fallait-il donc tant de temps pour faire un bill de milice ? En fallait-il beaucoup pour faire revivre le bill expiré au 1er mai 1827 ? Une loi quelconque valait mieux que les maudites, exécrables, abominables ordonnances, sous l'empire desquelles on nous laisse si injustement, si maladroitement, si criminellement. Les habitants vont crier, et ils auront raison. Pour cette fois, on ne peut pas rejeter la faute sur le Conseil. Il n'était pas raisonnable d'attendre à l'avant-veille de la prorogation pour lui envoyer un bill. C'est donc la faute seule de la chambre, et en particulier de M. John Neilson. Comment pourra-t-il se laver aux yeux de la province, qu'il laisse en souffrance, aux yeux du gouverneur, qu'il met dans l'embarras ?

“ Je voulais aussi vous dire un mot du bill des paroisses : mais voilà que le papier est plein. N'est-il pas étrange que ce gouverneur ne soit pas autorisé à sanctionner pareille loi ?

“ Que tout ceci pourtant soit entre nous, surtout par rapport à M. Neilson. J'espère qu'il aura les moyens de se justifier. Cet homme doit mourir populaire. . . .”

Ecrivant au même ami quelques mois plus tard, il lui faisait part d'un projet littéraire ; puis il ajoutait :

“ Pour en revenir à l'Histoire, je m'en occupe constamment : elle a fait du progrès ; cependant il reste encore quelques lacunes dans mes renseignements, et je prévois ne pouvoir les compléter que lorsque Son Excellence l'Administrateur nous rappellera pour *prendre nos avis*, et ne rien faire de ce que nous lui recommanderons : c'est la mode à présent. Nous lui avons indiqué les hommes qui avaient

fait le malheur du pays sous son prédécesseur ; le pays avait droit d'attendre qu'il les traiterait comme des gens dont il n'est pas bon de prendre et de suivre les avis. Cependant Sir James Kempt a continué de les voir et de les consulter, et de les placer même sur le Banc judiciaire ! Qu'en pensez-vous ? Je me suis jusqu'ici évertué à trouver des raisons d'applaudir à la conduite conciliatrice de notre administrateur en chef, et je vous avoue que j'étais sincère dans le désir que j'avais de trouver en lui l'ami du pays et de ses habitants. Mais à la fin *tant va la cruche à l'eau qu'elle se casse*. M. Kempt avait de nombreuses injustices à réparer : il n'en a réparé aucune ! Il avait un conseil législatif à augmenter, pour y faire entrer des hommes indépendants et amis de leur pays : c'est encore à faire ! Il avait des magistrats et des officiers de milice démis, à rétablir dans leurs grades : en est-il un

seul de rétabli ? Il avait.... Mais ce serait trop m'engager que d'entreprendre le tableau de tout ce que Sir James Kempt avait à faire et qu'il n'a pas fait ; il n'attend peut-être que l'occasion : laissons-le donc faire. Attendons l'événement.

“ Il faut avouer, malgré tout, que notre administrateur est plein de talent et d'esprit. Ça serait dommage s'il n'usait point de ses bonnes qualités pour notre commun avantage. Il n'est assurément personne plus propre que lui à gouverner et à bien gouverner le pays.”

Voici ce qu'il écrivait encore, au sujet des biens de Saint-Sulpice, que le gouvernement anglais menaçait, à cette époque, d'enlever à leurs légitimes propriétaires :

“ Nous sommes réjouis d'apprendre que le clergé va adopter des mesures pour arrêter les démarches indiscrètes de M. Roux. Ce monsieur nous a dit dans son mémoire, il y a quelques années, qu'ils

n'étaient que des *fidei-commissaires* de leurs biens, et que comme tels ils ne pouvaient accéder à aucunes transactions qui tendraient à les en dépouiller. Et aujourd'hui il s'en va, part à la dérobée, pour transiger et faire cession ! J'ai vu dans une lettre de M. Demers ⁽¹⁾ l'argument de M. Vallières : il est nouveau, je crois, et peut être bon ; mais il contredit l'assertion de M. Roux, qui invoque une cession faite par les Sulpiciens de Paris à ceux de Montréal. Il faudrait, pour bien faire, tâcher de ne point mettre de contradictions dans nos moyens. Au reste, j'ai toujours été d'avis que le meilleur argument serait l'unanimité avec laquelle les habitants du pays parleraient en faveur de la possession du Séminaire. Faites-les parler, faites parler le clergé, et vous réus-

(1) M. Jérôme Demers, alors supérieur du séminaire de Québec.

rez ; les ministres n'aimeront pas à heurter de front l'opinion générale de la province.

“ Pour moi, je considérerai comme un grand malheur de voir ces biens passer dans les mains du gouvernement, parce que s'il commence une fois à nous dépouiller, où s'arrêtera-t-il ? Je suis celui qui ai donné le branle aux résolutions que nous avons transmises à Sa Grandeur, et rien n'a pu m'être plus agréable que de voir que mes idées avaient rencontré son approbation. J'espère encore que nous réussirons, quoiqu'il soit peut-être tard ⁽¹⁾ ”

On sait que Mgr Panet réussit en effet, par sa sagesse et sa fermeté, et grâce à l'appui de tous les bons citoyens, à faire écarter le projet qui avait menacé sérieusement les biens de Saint-Sulpice.

J'ai montré le député des Deux-Mon-

(1) Archives du séminaire de Québec, Lettres inédites du Docteur Labrie à l'abbé N. Fortier, de l'archevêché.

tagnes inaugurant sa carrière politique par la publication d'un opuscule sur la constitution britannique. Il était là, je crois, dans son véritable rôle. Je ne me le figure pas, en effet, orateur, et n'ai rien vu qui m'autorise à croire qu'il avait le don de l'éloquence. C'était un homme d'étude, de travail ; il avait de grandes connaissances, et était très versé, surtout, dans les sciences historiques et dans le droit constitutionnel ; c'était un esprit droit, lucide, une âme généreuse, essentiellement honnête, sincèrement dévouée au bien de son pays : avec toutes ces qualités et ces avantages, il ne pouvait manquer d'être, en chambre, un député très utile, consulté, respecté. Mais il n'était nullement d'un tempérament à jouer un premier rôle, un rôle de chef de parti.

Si j'avais à le comparer avec quelqu'un de nos anciens chefs parlementaires, j'associerais son nom à celui de Denis-Benja-

min Viger, dont il se rapprochait peut-être plus que personne par une admiration sincère du régime constitutionnel, par la sagesse des vues et la modération dans les idées. ⁽¹⁾

Il était aussi très attaché à M. Papineau, et il l'appuya de toutes ses forces dans la revendication de nos droits et de nos libertés politiques; mais M. Bibaud nous apprend qu'il finit par se séparer de lui sur la question des subsides. ⁽²⁾ Ce fut, sans doute, lorsqu'il put constater, par le rapport du comité de la chambre des communes d'Angleterre, que des idées plus

(1) M. Morin faisait un jour en quelques mots un bel éloge de M. Viger: " Pourquoi le nom de M. Viger, disait-il, n'a-t-il pas été mentionné (pour la charge d'Orateur)? Il est certainement le député le plus instruit dans les connaissances historiques, politiques et parlementaires, et sa vie tout entière a été consacrée à la cause du peuple." (*Archives du Canada*, 1883, p. 174, lettre de M. Morin à M. Hincks, Québec, 8 mai 1841).

(2) *Le Panthéon Canadien*.

conciliantes à l'égard des Canadiens commençaient à prévaloir dans les conseils de la mère-patrie. Quand il apprit, surtout, que le parlement anglais se montrait disposé à abandonner à l'assemblée législative le contrôle de tous les revenus du Bas-Canada, excepté celui des terres de la couronne, moyennant une liste civile votée pour la vie du roi, il n'hésita pas à se déclarer satisfait, parce que l'on reconnaissait enfin le principe pour lequel il avait toujours combattu.

Il n'eut pas, toutefois, occasion d'exprimer là-dessus son opinion en chambre, puisque ce ne fut que dans la session d'automne 1831 que l'assemblée législative fut appelée à voter les subsides en conformité du nouvel acte impérial, ⁽¹⁾ qui lui

(1) Le bill présenté aux communes par lord Howick, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, et sanctionné par le roi le 21 septembre 1831.

accordait, à certaine condition, le contrôle des revenus de la province.

La majorité de l'assemblée resta alors avec M. Papineau, et repoussa la liste civile permanente demandée par l'Angleterre. ⁽¹⁾ " Jamais la chambre, dit M. Garneau, n'avait fait une faute aussi grave. Déjà une influence funeste l'emportait au delà des bornes de la prudence." ⁽²⁾

(1) M. Viger avait été nommé quelque temps auparavant (1830) au conseil législatif, puis envoyé à Londres comme agent des Canadiens.

(2) *Histoire du Canada*, t. III, p. 292.





CHAPITRE XII

TRAVAUX HISTORIQUES DU DOCTEUR LABRIE

L'Histoire du Canada du Docteur Labrie.—Labrie et M. Cazeau, secrétaire de l'archevêché.—Deux lettres inédites de Labrie à M. Jacques Viger.

Au milieu des travaux de sa profession, auxquels s'ajoutaient ses nouveaux devoirs comme député, au milieu de ses courses et de ses labeurs pour la cause de l'éducation, le Docteur Labrie trouvait moyen de mettre la dernière main à sa grande *Histoire du Canada*. Ses amis et tous les Canadiens instruits, en général, l'engageaient à se presser, et le favorisaient autant qu'il était en leur pouvoir :

on le regardait comme un des meilleurs écrivains de l'époque ; on avait confiance dans ses recherches consciencieuses et la rectitude de son jugement.

M. Cazeau, alors secrétaire de l'archevêché, ce prêtre que nous avons si bien connu, et qui restera à jamais comme le type du parfait ecclésiastique et du gentilhomme accompli, avait poussé la bienveillance jusqu'à lui permettre d'emporter chez lui quelques documents historiques dont il avait besoin. Le Docteur lui écrit un jour de Saint-Eustache :

“ Je profite de l'occasion de M. Rochon ⁽¹⁾ pour vous renvoyer les papiers que vous avez eu la complaisance de me confier S'il arrivait que vous en eussiez découvert d'autres, qui soient de nature à m'être utiles, et que vous ne trouviez pas d'inconvénients à me les faire parvenir par le porteur, je vous aurais mille obligations.”

(1) L'instituteur dont il a été parlé plus haut.

Puis il ajoutait :

“ Vous désirez savoir si l'*histoire* va bien, et je dois vous dire que j'y travaille constamment, c'est-à-dire autant que les circonstances peuvent me le permettre. Mais un homme qui a une profession, une famille, et des terres, et qui est de plus astreint à remplir plusieurs devoirs publics, n'a pas tout le loisir qu'il désirerait. De tout cela vous devez conclure que la besogne va telle que telle dans les mains d'un homme qui a bonne volonté, mais qui manque un peu de moyens ; car il faut toujours chercher le pain avant tout..... ” (1)

Lorsque ses devoirs de député l'appelaient à Québec, il lui en coûtait, sans doute, de se séparer de sa famille ; mais il était heureux, aussi, de se rapprocher quelque temps du pays natal, du séminaire de Québec où il avait fait ses études,

(1) Lettre du 27 mai 1830.

et de plusieurs de ses amis. Parmi ceux qui lui témoignaient une confiance toute particulière, était, comme on vient de le voir, M. Cazeau. L'estime et la confiance étaient réciproques. Le Docteur lui écrit un jour :

“ J'espère que le seigneur évêque (Mgr Panet) conserve sa bonne et heureuse santé, en dépit des années. ⁽¹⁾ Puisse la Providence prolonger son existence ! Je crois qu'elle nous est bien utile.... Il s'est passé quelque chose que j'aimerais à vous conter ; mais le temps va me manquer ; il faut remettre à la première entrevue.....”

Puis, toujours préoccupé de son *Histoire du Canada*, et des recherches historiques qui lui restaient à compléter :

“ Répugneriez-vous, disait-il, à m'envoyer le volume des registres dans lequel je suis maintenant occupé, celui où se

(1) Mgr Panet avait alors 78 ans.

trouvent les papiers relatifs à Mgr de Pontbriand et à Mgr Briand ? Je suis seul, et pourrai faire bien de la besogne, ce soir.... Je remettrai le registre demain matin moi-même. L'an dernier, ajoute-t-il, on me fit la même faveur." ⁽¹⁾

Touchant exemple que celui de ce député intelligent et honnête, qui, loin de sa famille, consacre ses loisirs et ses veilles à compulser les archives pour écrire l'histoire de son pays !

Voulons-nous avoir une idée du travail de Jacques Labrie et de la passion avec laquelle il se livrait à ses recherches historiques ? Lisons deux lettres inédites adressées à son ami Jacques Viger, cet autre chercheur qui a rendu tant de services à notre histoire. Je les donne telles qu'elles sont dans leur aimable simplicité :

(1) Lettre écrite durant la session parlementaire du printemps de 1831.

elles sont toutes deux datées de Saint-Eustache ; la première est du 8 février 1827 :

“ Mon cher Jacques, tu seras sans doute surpris de ne point recevoir l'écrit en question. Mais il ne faut point me condamner sans m'entendre. M'étant procuré le livre d'ordres de Hughes, je me suis occupé à le parcourir et à en faire quelques extraits, ignorant combien de temps il me le laisserait en mains. Malheureusement il manque dix-sept pages au livre, qui paraît avoir commencé au 1^{er} janvier 1761. La première page, du 8 février, contient un article annonçant que le lendemain, à 11 heures du matin, le roi Georges III sera proclamé. Puis les pages suivantes sont écrites avec de l'encre si blanche qu'on n'en peut presque rien déchiffrer jusqu'à la page 25, où commence le mois d'avril. Je n'y vois conséquemment rien de semblable à ce que nous

cherchons. Beaucoup de cours martiales de garnison et générales. J'y vois quantité de soldats fustigés, et.... quelques Canadiens, pour vols, infractions de la paix, insultes à des soldats, etc. Les punitions extrêmement sévères : un Canadien, pour avoir été trouvé avec des outils du Roi en sa possession, condamné à quatre cents coups de fouet ; d'autres étaient condamnés à des amendes pour avoir vendu des liqueurs sans licence ou avoir enivré des soldats ; d'autres, fustigés pour avoir recelé des objets volés ; deux marchands anglais, condamnés, l'un à £30, l'autre à £20 d'amende, et à demander pardon à un enseigne Nott, pour l'avoir insulté, etc. Mais point de causes pour dettes. D'où il paraîtrait qu'on avait réservé à ces cours martiales à juger des choses qui se traitent maintenant aux sessions de quartier.

“ Il y a dans ce livre plusieurs choses

qui peuvent donner une idée de l'administration de cette époque obscure de notre histoire ; mais aucune pièce qui puisse nous apprendre de quelle manière on jugeait des dettes jusqu'à 1761 ou l'ordonnance de Gage. Peut-être y aurait-il dans Montréal des livres contenant les ordres qui ont suivi immédiatement la reddition de cette ville.

“ Je vais aujourd'hui au Lac des Deux-Montagnes, et y prendrai quelques notes sur l'histoire ecclésiastique antérieure à la conquête. Demain je continuerai mes notes sur le livre de Hughes, et la semaine prochaine t'enverrai l'écrit en question.....

“ Plamondon m'a envoyé l'ordre général ou l'ordonnance de M. Jacques Murray en l'automne de 1760. Il tient toujours à ce que tout était militaire.

“ Le manque de temps m'empêche de te répéter quelques petites anecdotes venues dernièrement de Québec, et que j'ai mises

dans la lettre de Kimber. Il t'en fera part, je pense.

“ Adieu, cher ami. Si tu pouvais venir me voir, nous causerions encore, et examinerions ensemble les ordres. Dans le cas contraire, je te communiquerai mes extraits, qui contiendront tout ce qui s'y trouve de relatif aux habitants du pays.....”

L'écrit dont il est question dans cette lettre est probablement la traduction d'un document anglais que Jacques Viger avait confié à son ami. Le Docteur Labrie possédait en effet parfaitement la langue anglaise, et ses amis en profitaient largement. Il écrit le 13 avril à Jacques Viger que sa traduction est prête :

“ Mon cher Jacques, la presse où j'étais dans mon dernier voyage ne m'a permis que de te voir un instant, malgré que j'eusse mille choses à te dire. Il ne me revient point si je t'ai dit que la traduction d'Allan était prête, et qu'elle est à ton

service quand tu voudras l'avoir, corrigée ou gâtée, tu en jugeras. C'est bien le morceau historique qui m'a donné le plus de peine à traduire, de longtemps. Je ne te l'envoie pas aujourd'hui, car il faut que je le relise, ne l'ayant pas fait encore depuis que Rochon l'a copié.

“Tâche donc de m'envoyer ces mémoires sur 75, et les réponses du père Papineau au sujet des seize Canadiens. Tâche aussi de tirer de lui : premièrement, si Carleton partit de Montréal en même temps que la flotte ; deuxièmement, quel jour il partit de Montréal. Le père Franchère, si tu le connais, pourrait te dire cela peut-être.

“ J'ai fait de nombreux et copieux extraits, depuis quelques jours, de mémoires très intéressants : la défense de Vaudreuil, de Joncaire, de Duverger, de Saint-Blin, de Boishébert, Bréard, tous impliqués dans les malversations du Canada. Tu verras

cela. Renvoie-moi le P. Noisieux ⁽¹⁾, si tu en as fini. Je désire voir ce qu'il dit de Le Loutre et autres.

“ M. Boishébert dit du bien de Ménach, que Smith décrie. Je vois qu'il faut absolument se tenir en garde contre cet écrivain. Il écrit, je vois, sous l'impression de la haine que sa nation portait aux Acadiens et à tout ce qui leur touchait.

“ Il faut absolument tâter le séminaire de Montréal. Ils doivent avoir plusieurs des mémoires imprimés pour la défense des accusés : ceux de Bigot, de Martel, Varin, Péan, Cadet, etc ; les décisions prononcées et portées par la commission du Canada ; aussi, des mémoires relatifs aux démêlés des Jésuites avec l'intendant, etc.

“ J'ai la Relation des voyages de M. Plessis dans le golfe, Terre-Neuve, Ile Saint-

(1) Auteur d'une *Liste chronologique du clergé canadien*.

Jean, Cap-Breton, etc. C'est fort bien dit et très intéressant. Je les fais copier, et tâcherai d'obtenir la permission de la livrer à l'impression.... ⁽¹⁾ »

(1) Archives de M. l'abbé Verreau.





CHAPITRE XIII

UN PROJET DE REVUE

Le *Coin du Feu*, annoncé par M. Bibaud.—Prospectus de la Revue.—Lettre inédite du Docteur Labrie à M. l'abbé Fortier, secrétaire de Mgr Panet.—*L'Observateur* remplace la *Bibliothèque Canadienne*, et le *Coin du Feu* reste à l'état de projet.

Le Docteur Labrie était vraiment infatigable ; et il ne reculait devant aucun sacrifice lorsqu'il s'agissait de favoriser une entreprise littéraire. C'est précisément au moment où il se livre avec tant d'ardeur à ses travaux historiques, qu'il promet son concours à M. Morin pour la publication d'une grande Revue. Voici

en quels termes M. Bibaud saluait cette nouvelle publication :

“Le Coin du feu, journal politique, industriel, religieux et littéraire : tel est le titre d'un journal annoncé par un prospectus qui a été publié ces jours derniers, et qui doit être rédigé par MM. J. Labrie et A.-N. Morin, déjà avantageusement connus parmi nous comme écrivains.... Nous reproduisons quelques courts passages de ce prospectus :

“Pour mettre de l'ordre dans la disposition des articles, disent les éditeurs, nous les classerons, ainsi que le titre l'indique, en quatre divisions :

“La politique, l'histoire, l'éducation, la critique des ouvrages qui y auront rapport feront le sujet de la première partie. On aimera à y retrouver le souvenir de ceux de nos devanciers qui ont honoré le nom canadien, dans la guerre ou dans les conseils, ou qui se sont autrement illus-

trés par leurs travaux ou leurs vertus.

“ La deuxième partie, qui traitera de l'agriculture, contiendra tout ce qui aura rapport au commerce, à l'économie domestique et à l'industrie.

“ La troisième partie se composera de traits remarquables de l'histoire ecclésiastique du Canada, de documents qui y auront rapport, d'extraits à l'avantage des mœurs, etc. Outre les avantages qui tiennent aux idées religieuses, le peuple canadien a encore celui de trouver ses souvenirs historiques alliés à sa croyance. C'est la religion qui a créé et qui conserve les mœurs patriarcales de nos honnêtes habitants; on la retrouve, dans tous les temps de la colonie, répandant ses bienfaits et ceux de la civilisation au milieu des peuplades sauvages et sous le chaume des premiers colons, au fond des déserts les

plus reculés et dans la rustique habitation du cultivateur de nos jours.”⁽¹⁾

L'entreprise annoncée dans ce Prospectus pouvait paraître téméraire, surtout de la part du Docteur Labrie, qui avait déjà sur les bras tant de travaux, et surtout son histoire du Canada, à laquelle tout le monde s'intéressait. Aussi jugea-t-il à propos de donner des explications à quelques-uns de ses amis, notamment à ceux qui l'avaient encouragé dans ses recherches. Il écrivait le 25 septembre 1829 à l'abbé Fortier, de l'archevêché de Québec, secrétaire de Mgr Panet :

“ Mon cher monsieur, vous avez sans doute appris, avant la réception de la présente, que j'ai consenti à me joindre à M. Morin pour la publication d'un nouveau

(1) *Bibliothèque Canadienne*, t. IX, p. 141.—Le *Coin du Feu* devait paraître tous les trois mois, “ en cahiers de 144 à 160 pages in 8vo, proprement brochés.” Le prix était de quatre piastres par année.

journal littéraire ; celui de M. Bibaud ne paraissant pas répondre à l'attente du public, non plus qu'aux besoins du pays, nous avons cru avoir en notre possession d'assez nombreux matériaux pour pouvoir rendre intéressant celui que nous entreprenons, et que nous sommes disposés à commencer aussitôt qu'il y aura assez de souscriptions pour défrayer l'impression.

“ Le cadre que nous nous sommes tracé est grand, et sera susceptible de cette variété nécessaire dans un pays pauvre, où l'on est obligé de tout mettre dans le même journal, parce qu'on n'a pas les moyens d'en publier plusieurs. Les recherches qu'a nécessitées mon entreprise historique ont mis en ma possession quantité de documents qui ne peuvent entrer dans l'histoire, mais qui figureront avec avantage dans les pages du *Coin du Feu*.

“ Ne riez pas du titre : il signifie beaucoup et correspond à l'objet que nous avons

surtout en vue, celui d'offrir à ceux qui n'ont point de livres les moyens de s'amuser et de passer agréablement les jours nébuleux ou froids, qui réunissent les membres d'une famille dans le coin du feu, où l'on s'occupe si souvent de choses inutiles, quelquefois dangereuses, et très fréquemment de rien du tout.

“ Nous espérons même que les messieurs du clergé trouveront quelque avantage à prendre notre journal ; et c'est en partie dans cette vue que nous y introduirons une partie, un chapitre ecclésiastique, destiné à contenir tout ce qui a rapport à la religion, et sera de nature à intéresser et à instruire sans danger de scandaliser ou d'égarer personne.

“ Pour le remplir donc, nous nous fierons en partie aux directions de messieurs nos Evêques, à leur travail, s'ils veulent nous en favoriser, et surtout à celui de tels d'entre nos bons prêtres qui voudront bien

consacrer quelques heures de leurs loisirs à orner les pages de notre journal par des écrits de leur composition et de leur goût.

“ M. de Telmesse, ⁽¹⁾ à qui nous avons communiqué notre plan, l’a beaucoup approuvé, et a eu la complaisance de faire écrire à M. Morin pour lui faire connaître sa manière d’en juger. Je voulais aussi en écrire à Sa Grandeur l’évêque de Québec et à M. son Coadjuteur, mais des occupations diverses et très multipliées ne m’en ont pas jusqu’ici laissé le temps. En attendant que je le fasse, me permettriez-vous de vous prier de leur faire part de notre projet et de leur remettre les exemplaires du Prospectus qui vous seront probablement transmis avec la présente, ou peu de jours après, s’ils ne se trouvent pas prêts lorsque l’occasion par laquelle vous recevrez celle-ci partira de Montréal.

(1) Mgr Lartigue.

“ Je m’imagine bien que vous allez m’accuser d’inconstance, et croire que je substitue le *Coin du Feu* à mon entreprise d’histoire. Non, mon cher monsieur, ce n’est pas le cas ; mon histoire va toujours, quoique petit train. Et comment pourrait-elle aller bien vite, quand je ne puis lui consacrer que les moments que me laissent libre une profession que vous savez être très occupante et une variété de devoirs tels que doit avoir un homme qui élève une famille..., tels que doit avoir un citoyen politique, auquel les administrations coloniales ne manquent pas de fournir des moyens d’occupations très nombreuses.... ⁽¹⁾ ”

D’après cette lettre et le Prospectus cité plus haut, on pouvait augurer favorablement de la Revue que se proposaient de

(1) Archives du séminaire de Québec, lettre inédite du Docteur Labrie à l’abbé N. Fortier, Saint-Eustache, 25 septembre 1829.

publier MM. Labrie et Morin. Mais cette Revue était destinée à remplacer la *Bibliothèque Canadienne*, “qui ne paraissait pas répondre aux besoins du pays.” Or, M. Bibaud ayant décidé de transformer sa publication et de substituer *l'Observateur* à la *Bibliothèque*, le *Coin du Feu* n'eut plus sa raison d'être, et les auteurs du projet renoncèrent à le mettre à exécution.





CHAPITRE XIV

ÉPILOGUE

Le Docteur Labrie et sa famille.—Il marie sa fille aînée au Docteur Chénier.—Mort du Docteur Labrie, et sa sépulture.—Acte de sépulture de Chénier et autres victimes de 1837.—Le Docteur Labrie et sa paroisse natale.

En terminant cette courte et imparfaite monographie d'un homme de bien, il me reste à dire un mot de sa vie privée, de son foyer domestique.

Il n'y avait que quelques mois qu'il était établi comme "chirurgien et apothicaire" à Saint-Eustache, lorsqu'il épousa, le 12 juin 1809, Marie-Marguerite Gagnier,

filles du notaire de l'endroit. ⁽¹⁾ Ce fut son confrère de classe, René-Flavien Lajus, qui bénit leur union.

Sa femme lui donna neuf enfants, dont la plupart moururent en bas âge et furent inhumés dans l'église de la paroisse.

L'aînée, Marie-Zéphyrine, reçut une éducation très soignée, à cette académie de Saint-Eustache qu'avait fondée et que dirigeait son père lui-même. Elle n'avait pas encore dix-huit ans accomplis, lorsqu'elle épousa, le 26 septembre 1831, le jeune Docteur Chénier, ⁽²⁾ l'infortunée victime des troubles de 1837.

Ce mariage eut pour témoins, à Saint-Eustache, un grand nombre de personnages distingués, entre autres Louis-Joseph

(1) Pierre-Rémi Gagnier, époux de Marie-Joseph Poitras.

(2) Jean-Olivier Chénier, domicilié à Saint-Benoît, fils de feu Louis-Victor Chénier et de Cécile Moreller, de la paroisse de Longueuil.

Papineau, orateur de l'assemblée législative, Augustin-Norbert Morin, Louis-Michel Viger, Jacques Viger, William-Henry Scott, député du comté des Deux-Montagnes conjointement avec le Docteur Labrie, Pierre LeBlanc, Amable Berthelot, Jean-Baptiste Dumouchel, Charles Boucher de Grosbois, Côme-Séraphin Cherrier : quelle élite de citoyens ! quelle noce splendide !

Hélas ! un mois après ce joyeux événement, jour pour jour, la scène était changée : le village de Saint-Eustache était en deuil, et pleurait la perte d'un de ses meilleurs citoyens, le Docteur Labrie. Le député des Deux-Montagnes avait assisté à toute la session de l'assemblée législative, le printemps précédent ; puis, de retour à Saint-Eustache, il s'était occupé, avec son activité et son zèle ordinaires, de l'organisation de ses écoles. Sitôt après le mariage de sa fille, il entreprit de les visiter, et parcourut sans relâche toutes les paroisses

du comté des Deux-Montagnes, afin de pouvoir, sans doute, rendre compte à la chambre, qui allait s'ouvrir de nouveau le 15 novembre, du fonctionnement de la loi scolaire de 1828. Mais sa " constitution faible et délicate " ne put résister à ce surmenage. " Il contracta, dit le Docteur Tessier, une péripneumonie " qui le conduisit au tombeau. Il n'avait que quarante-huit ans.

La plupart de ceux qui avaient assisté au mariage du Docteur Chénier, entr'autres, MM. Papineau, Viger et Morin, revinrent à Saint-Eustache, rendre leurs derniers devoirs à cet ami de cœur, à ce citoyen distingué. Il fut inhumé le 29 octobre dans l'église de la paroisse.

Voici l'acte de sa sépulture :

" Le vingt-neuf octobre mil huit cent trente-un, par nous curé soussigné a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Jacques Labrie, écuyer, médecin,

membre du parlement, décédé le 26 du courant, âgé de quarante-huit ans, époux de Dame Marie-Marguerite Gagnier, de cette paroisse. Témoins de l'inhumation, Louis-Joseph Papineau, écuyer, orateur de la chambre d'assemblée, Augustin-Norbert Morin, écuyer, membre du parlement, et autres, soussignés avec nous. L.-J. Papineau, A.-N. Morin, J.-B. Laviolette, L.-M. Viger, J.-O. Chénier, M. LeMaire, LaMothe, Augustin Blanchet, Ptre, Yves Tessier, J. Pâquin, Ptre. ⁽¹⁾ ”

On aimera peut-être à trouver ici, à la suite de la sépulture du Docteur Labrie, l'acte de sépulture de son gendre Chénier et autres victimes de 1837 :

“ Le quatorze décembre mil huit cent trente-sept, a eu lieu une bataille, dans laquelle ont été tués Jean-Olivier Chénier,

(1) Archives paroissiales de Saint-Eustache.

écuyer, médecin, âgé de trente-quatre ans, époux de Dame Zéphyrine Labrie, Joseph Pâquet, âgé de trente ans, journalier, époux de Adélaïde Lauzé, Jean-Baptiste Lauzé, âgé de vingt-cinq ans, époux de Marie Tessier, Nazaire Pilon, âgé de vingt-deux ans, cultivateur, époux de Julie Gratton, Séraphin Doré, cultivateur, âgé de vingt-neuf ans, époux de Henriette Bélanger, François Dubé, journalier, âgé de vingt-neuf ans, époux de Marguerite Gosselin, Joseph Guitard, cultivateur, âgé de vingt-six ans, époux de Théotiste Jeanotte, Pierre Dubeau, aubergiste, âgé de vingt-huit ans, époux de Olive Ouimette, Joseph Bouvret, âgé d'environ vingt-trois ans, fils de Jean Bouvret et de Isabelle Reginbal. Toutes ces différentes personnes étaient de la paroisse de Saint-Eustache, et y furent inhumées, ainsi que Jean-Baptiste Toupin, âgé de trente ans, fils de François Toupin, cultivateur.

Témoins, Jacques et François Beauchamp.
F. X. Desèves, Ptre." ⁽¹⁾

En lisant cette lugubre page de nos annales, on se rappelle involontairement les réflexions que fait Augustin Thierry à l'occasion d'une liste de proscrits, qui furent, au douzième siècle, victimes de leur zèle impatient pour assurer à la ville de Laon, leur patrie, les libertés communales :

“Je ne sais, dit-il, si vous partagez l'impression que j'éprouve en transcrivant ici les noms obscurs de ces proscrits du douzième siècle. Je ne puis m'empêcher de les relire et de les prononcer plusieurs fois, comme s'ils devaient me révéler le secret de ce qu'ont senti et voulu les hommes qui les portaient il y a sept cents ans. Une passion ardente pour la justice et la conviction qu'ils valaient mieux que leur fortune, avaient arraché ces hommes

(1) Archives paroissiales de Saint-Eustache.

à leurs métiers, à leur commerce. . . . Jetés, sans lumières et sans expérience, au milieu des troubles politiques, ils y portèrent cet instinct d'énergie qui est le même dans tous les temps, généreux dans son principe, mais irritable à l'excès, et sujet à pousser les hommes hors des voies de l'humanité. . . .

“ Je ne puis, ajoute Thierry, regarder avec indifférence ce peu de noms et cette courte histoire, seul monument d'une révolution qui est loin de nous, il est vrai, mais qui fit battre de nobles cœurs, et excita ces grandes émotions que nous avons tous ressenties ou partagées. ” ⁽¹⁾

J'ai essayé, au cours de cette esquisse, de montrer ce que fut le Docteur Labrie comme citoyen, comme homme politique, comme écrivain ; j'ai fait connaître en même temps la plupart de ses qualités personnelles. Un mot achèvera de dépein-

(1) *Œuvres* d'Augustin Thierry, édit. de 1861, t. III, p. 185.

dre l'homme privé: jamais il n'oublia l'humble condition d'où il était sorti. Arrivé à une position honorable et élevée dans la société canadienne, il n'eut jamais rien plus en horreur que la sotte vanité du parvenu: "Un parvenu, écrit le duc de Broglie, a le tort de regarder souvent d'un mauvais œil la modeste chaumière où son père, par le travail de ses mains, a posé les fondements de sa fortune."

Le Docteur Labrie aimait à revoir de temps en temps le toit paternel, le modeste village qui l'avait vu naître, ce qu'un orateur appelle quelque part "la petite patrie," c'est-à-dire, le coin de terre natale, que nous avons connu et aimé avant la grande patrie commune, faite des traditions nationales et de tous les souvenirs qui nous attachent à elle par ses douleurs comme par ses gloires. ⁽¹⁾ Il aimait à

(1) Le *Correspondant* du 25 août 1895, p. 736.

entendre la messe dans l'église paroissiale où il avait été baptisé, à rencontrer ses amis d'enfance, à revoir le cimetière où reposaient ses ancêtres.

*“ Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
Le devant de la porte où l'on jouait jadis,
L'église où, tout enfant, et d'une voix légère,
Vous chantiez à la messe auprès de votre mère ;
Et la petite école où, traînant chaque pas,
Vous alliez le matin ; oh ! ne la quittez pas ! ”* (1)

J'ai vu moi-même le vénérable M. Morin—il était alors juge de la cour d'appel,—de passage à Saint-Charles, où il avait des parents et beaucoup d'amis, entrer dans le cimetière et aller s'agenouiller sur la tombe de quelques personnes chères qui y étaient inhumées. Il paraît que Labrie en faisait autant : il avait le culte des sentiments du cœur, la religion des souvenirs. On peut conjecturer par là ce qu'il était dans sa vie privée, et,

(1) Auguste Brizeux.

comme il a été dit naguères d'un illustre académicien, " ce qu'il cachait, au foyer domestique, de tendresse, de charme, d'indulgente et cordiale simplicité." ⁽¹⁾

Le Docteur Labrie léguait à sa famille peu de fortune ; il avait tout donné aux pauvres, tout sacrifié à la cause de l'éducation. En revanche, il laissait un nom respecté et le souvenir de services précieux rendus à son pays.

Une de ses dernières paroles, sur son lit de mort, avait pour objet son *Histoire du Canada*, qui lui avait coûté tant de travail ; il exprimait l'espoir qu'elle serait un jour publiée, et qu'il pourrait ainsi continuer, même après sa mort, à rendre quelque service à ses compatriotes.

(1) Etude sur M. Taine, dans le *Correspondant* du 25 mars 1893.



TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Préface.....	V
CHAPITRE I	
Préambule.....	I
CHAPITRE II	
La paroisse Saint-Charles, lieu de naissance du Docteur Labrie.....	15
CHAPITRE III	
Le curé Sarault, protecteur de Labrie.....	29
CHAPITRE IV	
L'Instruction publique, à l'époque de M. Sarault.....	41
CHAPITRE V	
Le Séminaire de Québec.....	53

CHAPITRE VI

Les opinions politiques du Docteur Labrie.	61
---	----

CHAPITRE VII

Jacques Labrie, médecin.....	77
------------------------------	----

CHAPITRE VIII

Le Docteur Labrie, et l'éducation.....	87
--	----

CHAPITRE IX

Écrits politiques du Docteur Labrie.....	109
--	-----

CHAPITRE X

Le Docteur Labrie au Parlement.....	131
-------------------------------------	-----

CHAPITRE XI

Le Docteur Labrie au Parlement (<i>suite</i>).....	147
--	-----

CHAPITRE XII

Travaux historiques du Docteur Labrie.....	163
--	-----

CHAPITRE XIII

Un projet de Revue.....	173
-------------------------	-----

CHAPITRE XIV

Epilogue.....	185
---------------	-----